



# Projet Educatif Global

**0-25 ANS**

**2024-2027**

« La France d'un nouveau printemps devra être la France des jeunes », Marc Bloch, *l'étrange défaite*, 1940.

## SOMMAIRE

<b>Données administratives .....</b>	<b>p.1</b>
<b>Préambule.....</b>	<b>p.2</b>
<b>I. Le territoire.....</b>	<b>p.3</b>
<b>II. La construction du Projet Educatif Global .....</b>	<b>p.5</b>
<b>III. Développer les alliances éducatives.....</b>	<b>p.6</b>
<b>IV. Favoriser la réussite du parcours éducatif des enfants et des jeunes.....</b>	<b>p.9</b>
<b>V. Accompagner l'enfant et le jeune dans la construction de son avenir, de son parcours de vie et de son épanouissement personnel.....</b>	<b>p.11</b>
<b>VI. Porter une attention particulière aux enfants et aux jeunes les plus en difficulté et/ou en situation de handicap ou d'exclusion.....</b>	<b>p.11</b>
<b>VII. Permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir dans une ville attractive et leur donner envie d'y rester .....</b>	<b>p.16</b>

## ANNEXES

Annexe 1 : convention ville éducation nationale

Annexe 2 : les projets culturels

Annexe 3 : charte de la bonne conduite

Annexe 4 : liste des établissements petite enfance, écoles et centres de loisirs

Annexe 5 : fiche mission du SCJM

## FICHES ACTION

Fiche introductive : la gouvernance

Fiche action N°1 : le comité technique des vacances

Fiche action N° 2 : les Quartiers d'Eté

Fiche action N° 3 : soutien Scolaire

Fiche action N°4 : Bafa citoyen

Fiche action N°5 : les RDV de la jeunesse

Fiche action N°6 : Eloquancia

Fiche action N°7 : lutte contre les discriminations

Fiche action N°8 : la maison des cultures urbaines

## DONNEES ADMINISTRATIVES

<b>DATE DE PRESENTATION DU PEG</b>	février 2024
<b>COLLECTIVITE TERRITORIALE PORTEUSE DU PEG</b>	Ville de GONESSE Représentée par Monsieur Jean-Pierre BLAZY, Maire
<b>COORDONNEES</b>	Hôtel de Ville 66 rue de Paris 95500 GONESSE 01 34 45 11 11
<b>ELUS PILOTES DU PEG</b>	<p>Madame Malika CAUMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe déléguée à l'Education et à la Réussite Scolaire</p> <p>Madame Françoise HENNEBELLE, 3<sup>ème</sup> adjointe déléguée au Personnel Communal, au Service Public et à la Politique de la Ville</p> <p>Madame Pascale RAKOTOZAFIARIZON, 5<sup>ème</sup> adjointe déléguée à la Solidarité et à la Santé</p> <p>Madame Sandrine DE ALMEIDA, 7<sup>ème</sup> adjointe déléguée aux Personnes Agées, à la Dépendance et au Handicap.</p> <p>Monsieur Bobby IDE, 8<sup>ème</sup> adjoint délégué à la Jeunesse.</p> <p>Monsieur Florent ROUCAN, 10<sup>ème</sup> adjoint délégué aux Sports.</p> <p>Madame Ramata DIOP, 11<sup>ème</sup> adjointe déléguée au Quartier de la Fauconnière et à la Vie Lycéenne et Etudiante.</p> <p>Madame Nadiège VALOISE, 12<sup>ème</sup> adjointe déléguée aux quartiers de Saint-Blin, de la Madeleine, du Vignois et des Genévriers, à la Vie associative et aux Violences intrafamiliales.</p> <p>Madame Elisabeth MAILLARD, 1<sup>ère</sup> conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance et à l'Enfance.</p> <p>Monsieur Arthur LORY, 2<sup>ème</sup> conseiller municipal délégué à la Culture et au Patrimoine.</p> <p>Madame Evinaa SEELLAIAH, 3<sup>ème</sup> conseillère municipale déléguée à la Prévention de la Santé et au Soutien à la Parentalité.</p> <p>Monsieur Gilles GOURDON, 4<sup>ème</sup> conseiller municipal délégué à la Restauration Scolaire.</p> <p>Madame Djeneba CAMARA, 5<sup>ème</sup> conseillère municipale déléguée aux Actions Culturelles en milieu scolaire et dans les quartiers.</p> <p>Madame Sabrina BENAÏSSA, 7<sup>ème</sup> conseillère municipale déléguée à l'Emploi, à l'Insertion sociale, à la Lutte contre les discriminations et à la Maison des Habitants Louis Aragon.</p> <p>Madame Betty LAVITAL, 13<sup>ème</sup> conseillère municipale déléguée à la Prévention de la délinquance et au Développement de l'insertion par la citoyenneté.</p>
<b>CORRESPONDANTS MAIRIE</b>	<p>Madame Corine TAILLER, Directrice Générale des Services - <a href="mailto:ctailier@mairie-gonesse.fr">ctailier@mairie-gonesse.fr</a></p> <p>Madame Valérie KLEIN, Directrice Générale Adjointe des Services - <a href="mailto:vklein@mairie-gonesse.fr">vklein@mairie-gonesse.fr</a></p> <p>Madame Séverine DOS SANTOS, Directrice de l'Education, de l'Enfance et de la Petite Enfance - <a href="mailto:sdsantos@mairie-gonesse.fr">sdsantos@mairie-gonesse.fr</a></p> <p>Monsieur Stéphane HOUZELLE, Directeur des Sports - <a href="mailto:shouzelle@mairie-gonesse.fr">shouzelle@mairie-gonesse.fr</a></p> <p>Monsieur Boris SPIRE, Directeur des Actions Culturelles - <a href="mailto:bspire@mairie-gonesse.fr">bspire@mairie-gonesse.fr</a></p> <p>Monsieur Francisco GARCIA CANELO, Directeur de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative <a href="mailto:fgarciacanelo@mairie-gonesse.fr">fgarciacanelo@mairie-gonesse.fr</a></p>

## PREAMBULE

La ville s'apprête à livrer son nouveau Projet Educatif de Territoire 2024-2027 qui succède à celui arrivé à échéance le 30 juin dernier (au terme d'une prolongation, à titre exceptionnel, d'une année supplémentaire).

Le PEDT, qui relève dans sa démarche de l'initiative des collectivités, est néanmoins tant dans sa finalité que dans son contenu défini par le Code de l'Education et plus précisément en son article L551-1 [ *Le projet éducatif territorial formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs* ].

Il apparaît ainsi comme le référentiel des [ *activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui.* ]

C'est ainsi que depuis de très nombreuses années, la municipalité répond à cet objectif en proposant aux enfants inscrits dans les établissements scolaires du territoire des actions, des activités et des projets multiples, de qualité et adaptés dans le domaine de la culture, du sport, de la citoyenneté ou encore de la santé, sur le temps purement scolaire comme les temps périphériques.

Mais, si l'éducation est une ambition qui repose sur une alliance éducative dans laquelle les questions scolaires, périscolaires ou extrascolaires ne sauraient être dissociées, elle est avant tout un bien commun. Parce qu'éduquer c'est aussi faire société, c'est permettre le développement de l'émancipation individuelle et lutter contre les déterminismes sociaux.

Très clairement l'ambition éducative et éducatrice de la municipalité va bien au-delà du seul périmètre scolaire et extra-scolaire et se retrouve de fait dans l'ensemble des champs de la vie municipale et de ses politiques publiques.

Lieu et source d'éducation, la Ville a construit son action autour d'une approche éducative transversale, ouverte, participative et partagée où la culture, le sport, la lutte contre les discriminations, l'égalité filles/garçons, la laïcité en constituent le socle, comme autant de vecteurs de réduction des inégalités et creuset d'une citoyenneté renouvelée.

Les politiques territoriales d'éducation justifient à double titre une coopération voire une co-construction entre les collectivités territoriales et l'Etat ; la politique d'éducation prioritaire constitue une politique structurante touchant près de 20% des écoliers et collégiens français. Ainsi, les politiques éducatives sont souvent adossées à des thématiques plurielles. Le Projet Educatif Global tel qu'il a été réfléchi répondra à la fois à la pluralité des thématiques éducatives mais également à une ambition éducative territoriale.

Des axes stratégiques ont été définis permettant d'appréhender l'existant mais également de réfléchir à de nouvelles ambitions éducatives pour les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans. Gonesse est une ville populaire qui concentre des difficultés sociales pesant sur la réussite scolaire des enfants et des jeunes. Ce projet, construit pour les 0-25 ans doit porter une vision globale favorisant les parcours de réussite et d'insertion, mobilisant l'ensemble de la communauté éducative. Ce Projet Educatif Global est un outil de cette volonté de réussite collective portée par Monsieur Le Maire et les élus de Gonesse.

## I. LE TERRITOIRE

### 1. Repères géographiques

La commune de Gonesse est située dans la région île de France dans l'est du département du Val d'Oise (95), à la limite de la Seine Saint Denis (93). Son territoire couvre 20,09 km<sup>2</sup> dont 39% constituent l'espace urbain et 61% l'espace rural. La ville de Gonesse est rattachée depuis janvier 2014 à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, qui comprend 42 communes situées sur deux départements (Val d'Oise et Seine et Marne) qui présentent des contrastes forts, tant sur les aspects démographiques que d'urbanisation : Une grande concentration d'activités autour de l'aéroport de Roissy et de grands territoires agricoles au nord et à l'est et une forte urbanisation au sud du territoire. La CARPF comptabilise une population de 354 451 habitants pour 342 km<sup>2</sup>.

### 2. Repères historiques

De la petite bourgade qu'elle était autrefois, grenier à blé des parisiens, Gonesse a gardé de nombreuses traces qui font la richesse de son patrimoine. La ville n'a jamais fait table rase d'un passé agricole au cœur de son identité. De grandes fermes ayant appartenu à de riches propriétaires fonciers témoignent encore de cette richesse agricole. Vers le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, la construction de la ligne de chemin de fer Paris-Creil a pour conséquence importante le développement du phénomène de banlieue, avec la construction de nombreux logements.

### 3. Contexte urbain

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, les habitants de Gonesse résident essentiellement dans le bourg (le centre-ville actuel). Les habitations sont alors pour la plupart des maisons rurales. C'est surtout à partir de 1955 que le phénomène s'intensifie. Divers lotissements sont créés, des pavillons d'abord puis des immeubles HLM, puis à nouveau des pavillons (résidence de la Madeleine 1954-1959, du Clos du temple 1959 et du Clos Olivet 1954). Dans les années 1960, la construction du quartier de la Fauconnière et des Marronniers a pour effet de doubler la population de Gonesse. Par la suite, les réalisations immobilières n'ont pas cessé autour des résidences existantes avec l'édification de celles de Saint -Blin (1964), Orgemont (1974) et de lotissements privés, comme la Grande Vallée. On distingue aujourd'hui plusieurs quartiers :

- Le Centre-Ville (dont le Clos Saint-Paul et Orgemont)
- Saint-Blin (dont Saint-Blin Nord - les Tulipes et Saint -Blin - La Madeleine- le Vignois- les Genévriers)
- Les Marronniers
- La Fauconnière

### 4. Gonesse du XXI<sup>ème</sup> siècle

Depuis l'abandon du projet Europa City en novembre 2019, le projet d'aménagement du Triangle de Gonesse propose une vision d'avenir pour le territoire. La ZAC du Triangle de Gonesse constitue un élément central du projet de développement de l'est du Val d'Oise. Le triangle de Gonesse constitue une pièce majeure de la stratégie de développement économique, par sa position centrale, il a vocation à accueillir des activités d'échelle métropolitaine mais aussi à créer un lien urbain entre le Val d'Oise e la Seine Saint-Denis.

La perspective de l'arrivée de la ligne 17 du Grand Paris Express et de la gare du Triangle de Gonesse en 2028 conforte cette ambition, mettant le site à 20 minutes de la capitale.

L'urbanisation du Triangle de Gonesse vise notamment à renforcer l'attractivité du territoire en complétant l'offre économique existante, à développer une mise en réseau des entreprises locales et franciliennes en particulier dans le domaine agricole et alimentaire en articulation avec le projet Agoralim porté par la Semmaris. Le Triangle comporte deux secteurs à vocation opérationnelle :

- Un site économique d'envergure régionale autour de la gare du Grand Paris Express qui aura vocation à accueillir des activités tertiaires et technologiques.
- Une cité scolaire internationale, un pôle de recherche et de formation porté par la Semmaris.
- Le projet Triango intégrant des activités tertiaires et de production d'agri-urbanisme
- Le centre national des arts de la rue et de l'espace public
- Un organisme d'Etat

## **5. Contexte démographique**

Ville de près de 26 000 habitants, Gonesse se caractérise par la présence d'une population jeune, adulte en âge de travailler et de concevoir des familles. 41,9% de sa population est composée de 29-44 ans contre 32% pour la France métropolitaine. 22,7% de sa population est composée d'enfants de 0 à 10 ans contre 13% au niveau national. Les jeunes de 15 à 29 ans représentent 21,7% de la population contre 8% en France métropolitaine.

Gonesse est également une ville composée de ménages touchés par des difficultés sociales importantes. En effet, 24% de ces ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 14,6% à l'échelon national.

Ces éléments témoignent d'une certaine précarité sociale et économique des habitants, les besoins sociaux et éducatifs sont donc très importants. La ville de Gonesse et la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ont signé en décembre 2022 une convention territoriale globale s'appuyant sur un diagnostic partagé, pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'action partagé. Ainsi, la CTG<sup>1</sup> permet le rééquilibrage territorial des équipements pour assurer un accès à tous des services complets, innovants et de qualité, dans la cadre d'une offre globale de services combinant le versement des prestations et la mise en œuvre d'une politique sociale et familiale.

Le projet éducatif global est un des maillons de la politique éducative ambitieuse de la ville de Gonesse.

---

<sup>1</sup> L'ensemble des données socio-économiques sont à trouver dans la Convention Territoriale Globale sur le lien suivant :

## II. LA CONSTRUCTION DU PROJET EDUCATIF GLOBAL

Ce Projet Educatif Global est le fruit d'un travail concerté d'une pluralité d'acteurs investis. Un premier travail d'élaboration le 19 avril 2023 autour de tables rondes a recueilli la parole d'acteurs et partenaires de la sphère éducative et a identifié des thématiques qui ont été déclinées en axes stratégiques.

L'éducation « art de former une personne, spécialement un enfant ou un adolescent, en développant ses qualités physiques, intellectuelles et morales, de façon à lui permettre d'affronter sa vie personnelle et sociale avec une personnalité suffisamment épanouie » est donc une responsabilité partagée. La ville de Gonesse fait ainsi un pari sur l'avenir en formant les citoyens de demain. Forte de cet engagement, la ville a su mobiliser l'ensemble des partenaires autour de cinq axes :

- **AXE 1** : Développer les alliances éducatives ;
- **AXE 2** : Favoriser la réussite du parcours éducatif des enfants et des jeunes ;
- **AXE 3** : Accompagner l'enfant et le jeune dans la construction de son avenir, de son parcours de vie et de son épanouissement personnel ;
- **AXE 4** : Porter une attention particulière aux enfants et aux jeunes les plus en difficulté et/ou en situation de handicap ;
- **AXE 5** : Permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir dans une ville attractive et leur donner envie d'y rester ;

### 1. Schéma de gouvernance et pilotage

Ce Projet Educatif, porté par Monsieur Le Maire et l'ensemble des élus instaure une nouvelle méthodologie de travail autour d'un comité de pilotage, d'un comité de suivi et d'un comité technique. Ces instances reposent sur **une démarche projet 0-25 ans**, enjeu majeur qui doit être partagé par l'ensemble des partenaires. La mise en œuvre des actions du Projet Educatif Global repose sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluations continue.

Comme dans toute démarche de projet, cette évaluation est indispensable, non seulement pour constater la mise en œuvre des actions et dispositifs mais également pour :

- Animer les échanges et la communication entre les différents acteurs du projet éducatif global ;
- Apprécier l'impact des actions et mesurer l'évolution des comportements des publics ;
- Piloter le projet et en effectuer une analyse critique ;
- Prolonger la démarche de diagnostic partagé.

#### A. Comité de pilotage

#### B.

Organisé une fois par an et présidé par Monsieur le Maire, le comité de pilotage se déroule en présence des élus , de la direction générale des services, du DASEN ou de son représentant, du directeur de la CAF ou de son représentant, des représentants des directeurs d'école désignés par l'inspecteur de l'Education Nationale, des représentants des parents d'élèves et des conseils de quartiers, de la Préfète à l'égalité des chances ou de son représentant, des

représentants des associations locales du champ éducatif, des représentants des services et direction de la ville.

Ce comité de pilotage vise à :

- Impulser, décider et suivre ;
- Prioriser les orientations annuelles ;
- Assurer le suivi de la réalisation des objectifs.

### **C. Comité de suivi**

Organisé deux fois par an, présidé par Monsieur le Maire, le comité de suivi se déroule en présence des élus, de la direction générale et des représentants des services et directions de la ville. Il a pour objectif d'animer le projet éducatif global à l'échelle locale, d'en suivre les différentes déclinaisons, la réalisation et l'évaluation et de faciliter les liens entre les différents acteurs éducatifs locaux. Le comité de suivi prépare et conseille le Comité de Pilotage.

### **D. Comité technique**

Le comité technique se déroule en présence de la direction générale et des directions et services partenaires. Il pourra être convoqué autant que de besoin pour réajuster la mise en œuvre du projet, pour évaluer et réguler les incidences budgétaires et conseiller les différentes instances. Le comité technique pourra également être réuni en fonction de l'avancée des fiches projets ou pour préparer les périodes de vacances. Le comité technique du Projet Educatif Global pourra se substituer à d'autres instances (quartiers d'été etc...) à partir du moment où ses membres œuvrent tous dans le champ éducatif.

Le Projet Educatif Global est avant tout un référentiel ; un référentiel en termes de formation, de management, d'offre éducative et de loisirs et une passerelle pour mieux communiquer avec les parents.

## **2. L'évaluation**

L'évaluation du PEG est fondamentale pour permettre de faire vivre le projet, de l'adapter et de tirer les conclusions sur les actions mises en place. Dans le cadre du PEG, elle doit aussi permettre de mesurer objectivement et précisément les effets produits par la mise en place des actions ainsi que les coûts engagés au regard des objectifs du projet et des effets attendus. La mise en œuvre de ce projet ambitieux demande un suivi particulier, notamment en termes de maillage du partenariat et du dialogue.

La démarche d'évaluation continue vise à accompagner l'appropriation des objectifs, de nourrir les bilans et réflexions des différentes instances de pilotage et de suivi et ainsi ajuster et essaimer les actions mises en œuvre.

## **III. DEVELOPPER DES ALLIANCES EDUCATIVES**

Le Projet Educatif Global s'intègre dans une logique territoriale composée de nombreux dispositifs, le programme de réussite éducative, la convention territoriale globale, le dispositif ACTE, le CLSPD, la Convention ville/ éducation nationale, la Commission communale d'accessibilité et la future labellisation Cité Educative.

Ce Projet Educatif Global répond au souhait d'une cohérence des politiques publiques en matière d'éducation et permet de construire un cadre de bienveillance éducative avec les établissements scolaires, les parents, les services de la ville et autres dispositifs partenaires.

Dans le cadre d'un travail coopératif de l'ensemble des services municipaux, il conviendra d'améliorer la transversalité interne à la ville. L'éducation est une responsabilité partagée, la ville de Gonesse souhaite mettre en place une cohérence éducative territoriale où chaque partenaire éducatif trouvera sa place. Parler des alliances éducatives, c'est à la fois engager la ville, l'Etat et les financeurs dans une démarche d'alliance éducative, permettant de proposer à chaque enfant, à chaque jeune des parcours éducatifs de qualité.

## **1. Développer des projets partagés et co-construits entre la ville et l'éducation nationale**

En octobre 2022, la ville de Gonesse a signé une Convention avec l'éducation nationale (Annexe 1). L'objet de cette convention est de définir une stratégie conjointe de partenariat entre l'éducation nationale et la ville afin de favoriser la prise en charge qualitative des enfants avant, pendant ou après l'école. Cette convention a permis d'engager une véritable démarche participative des directeurs d'école, des parents d'élèves et des services municipaux. Trois fiches actions enrichissent cette convention :

- Fiche action N°1 : la définition de la gouvernance et le suivi de la convention ;
- Fiche action N°2 : la prise en charge de l'enfant et le transfert de responsabilité ;
- Fiche action N°3 : les conseils d'école ;
- Fiche action N°4 : l'accueil de l'enfant en situation de handicap ou présentant une maladie chronique ou de longue durée

Suite à la désignation de Paris comme ville hôte des jeux olympiques en 2024, une semaine olympique et paralympique - SOP- est organisée chaque année par le ministère de l'éducation nationale en partenariat avec le mouvement sportif français. La ville de Gonesse, en obtenant le label « terre de jeux » a souhaité mettre en avant le sport comme vecteur des valeurs éducatives et citoyennes et valoriser le tissu associatif local. C'est ainsi qu'en 2023 et en 2024, la ville de Gonesse a co-construit avec l'éducation nationale l'organisation de la semaine olympique et paralympique ; elle a permis la découverte des disciplines par les élèves des écoles primaires et des trois collèges.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle basée sur les 3 piliers de l'EAC. La ville s'interroge sur la poursuite de ce dispositif inscrit cependant à l'article 5 de la convention Ville / Education Nationale.

- Les rencontres avec les œuvres, les objets patrimoniaux, les artistes ;
- Les pratiques artistiques et culturelles individuelles et collectives ;
- Les connaissances : appropriation de repères permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé, développer l'esprit critique.

Le parcours doit permettre à chaque élève, en complément d'enseignements artistiques, de connaître des temps forts culturels : fréquentation d'un établissement culturel, rencontre avec une œuvre, un artiste. Ce partenariat doit se construire sur des projets disciplinaires ou transdisciplinaires avec les ressources culturelles du territoire. La maison des arts, les salles de spectacles, les lieux patrimoniaux, les médiathèques devront trouver une complémentarité avec les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires et seront valorisés auprès des familles afin de faire connaître l'accessibilité des équipements culturels.

## **2. Impliquer les parents dans la communauté éducative**

Ces premières démarches d'intelligence collective ont fait germer une nouvelle ambition afin de redonner toute sa place aux parents d'élèves dans le cadre de rencontres autour des différents temps de la journée de l'enfant : pause méridienne (restauration et animation) et des temps forts dans les centres de loisirs et les Maisons des Habitants. Ce Projet Educatif Global a pour vocation de permettre aux parents de prendre toute leur place d'éducateur premier et de valoriser la réussite scolaire de leur enfant. La Direction de l'enfance, de la petite enfance et de l'éducation scolaire souhaite affiner sa communication auprès des parents avec la rédaction d'un guide de la communauté éducative et par des temps de rencontre et d'échanges avec les parents autour des temps péri et extrascolaires. Etre parent c'est avoir des droits mais également des devoirs. Etre acteur éducatif c'est encourager la coresponsabilité éducative et respecter la communauté éducative : enseignants, atsem et animateurs.

La direction des sports a constitué un groupe de travail réunissant des présidents d'associations sportives réunis en collège et a permis d'aboutir à la rédaction d'un règlement de bonne conduite des parents au sein des associations sportives. La signature de cette charte (annexe 3) par les présidents d'associations sportives est un prérequis afin de pouvoir bénéficier d'une subvention annuelle de fonctionnement versée par la ville. L'association s'engage à mettre en œuvre et faire respecter les principes généraux définis autour de 4 thèmes :

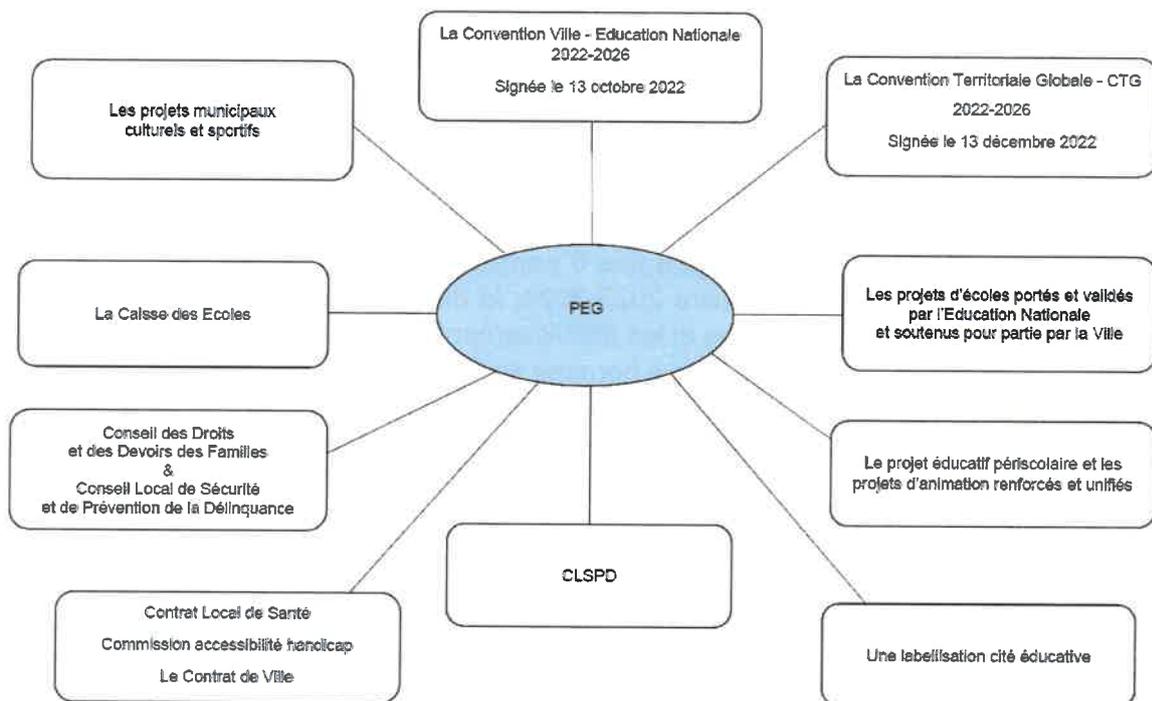
- PARTICIPER
- ENCOURAGER
- RESPECTER
- EDUQUER

## **3. Favoriser la cohérence de pratiques dans un cadre de référence partagé**

Ce Projet Educatif Global est avant tout un référentiel commun à l'ensemble des partenaires éducatifs, favorisant la lisibilité des projets d'animation au sein des structures péri et extrascolaires et un gage d'ambition éducative. L'ensemble des personnels éducatifs : Atsem, animateurs, personnels des EAJE, enseignants de la maison des arts, bibliothécaires, agents de l'action culturelle et les Maisons des Habitants, devront construire leurs projets autour de ce texte.

Cette référence partagée s'articulera autour d'un comité technique d'organisation des vacances afin de coordonner l'ensemble de la programmation des périodes de congés scolaires. (**Fiche Action N°1**)

Les cycles de vacances doivent proposer une offre éducative claire et lisible pour les familles. La question des quartiers d'été doit être réfléchi au sein de ce comité technique (**Fiche Action N°2**). L'offre éducative estivale doit permettre d'offrir aux enfants et aux familles des instants de loisirs dans un cadre éducatif partagé pour celles et ceux qui ne peuvent partir en vacances. Au-delà de la programmation des différents accueils de loisirs, les actions des MDH, du service jeunesse, de la direction des sports et de la direction de l'action culturelle s'inscriront dans un référentiel commun et réfléchi en concertation.



#### **IV. FAVORISER LA REUSSITE DU PARCOURS EDUCATIF DES ENFANTS ET DES JEUNES**

##### **1. Développer et coordonner les dispositifs d'accompagnement scolaire**

De manière traditionnelle, des études dirigées se déroulent dans les écoles élémentaires deux soirs par semaine après l'école entre 16h45 et 18h. Elles se tiennent dans toutes les écoles élémentaires. Une réflexion est menée au sein de la D3E afin de proposer aux enfants partant tard du centre de loisirs une mise en place d'un temps de devoirs. La question du soutien scolaire gratuit les mercredis et/ou les samedis matins entre 9h et 11h30 est à l'étude et doit être formalisée au travers d'une fiche action (*Fiche action N°3*).

L'accompagnement scolaire doit être coordonné et référencé dans un cadre partagé. Qu'il soit associatif ou municipal, la ville est très attentive à la qualité des intervenants et à la référence d'un cadre partagé. Si des clubs sportifs interviennent avant ou après les entrainements

après de leurs licenciés, si des associations interviennent dans les maisons des habitants, ce soutien scolaire doit être réfléchi et conçu collectivement.

## **2. Favoriser les parcours de réussite**

L'art, la culture et les échanges interculturels permettent à l'enfant de construire sa place dans un monde qu'il découvre. Les équipements culturels renforcent leurs actions pour favoriser l'accès au patrimoine culturel, à la création et à l'expérience artistique pour contribuer au libre et plein développement de l'enfant :

- **Action 1** : Maintenir et développer, dans les établissements culturels, un programme d'actions et d'évènements coordonnés, réguliers et spécifiques par tranche d'âge.
- **Action 2** : Collaborer avec les professionnels de la petite enfance, notamment à l'occasion de la semaine nationale de la petite enfance et de l'enfance.
- **Action 3** : Créer des parcours éducatifs et culturels cohérents et lisibles qui jalonnent les périodes de vie des jeunes sur la ville (0-25ans)

Le projet politique sportif municipal en son axe 6 porte sur le renforcement du lien entre le sport et les études. Pour l'année scolaire 2023-2024, la direction des sports ambitionne de travailler avec les associations sportives et les établissements scolaires du second degré pour développer et élargir le concept de classes à horaires aménagés. Pour ces classes, un emploi du temps spécifique permettrait aux enfants dont les performances sportives sont les plus remarquables et ceux à fort potentiel dans leur discipline sportive de disposer de temps d'entraînement ou de préparation physique supplémentaires avec un entraîneur de leur club d'origine, voire d'un éducateur sportif territorial.

La ville met en avant des rituels de passage, ainsi la ville offre une trousse à tous les élèves de grande section pour leur passage au CP, le passage en sixième est honoré lors de la cérémonie de remise des dictionnaires aux élèves de CM2, la direction de la citoyenneté et de la jeunesse organise la soirée des bacheliers afin de témoigner de la promesse républicaine et de valoriser les parcours de réussite de la jeunesse Gonessienne.

## **3. Favoriser la formation du personnel et permettre aux professionnels de gagner en compétence**

En s'appuyant de manière transversale sur les services à la population, la mission jeunesse, créée lors du mandat précédent a favorisé l'apparition de nouvelles méthodes de travail interservices et partenariales. Des actions en meilleure synergie doivent être construites au travers de groupes de travail transversaux.

Afin de consolider la fonction éducative à destination des 11-25 ans, il faut agir sur la cadre de travail des professionnels de la jeunesse par le biais de la formation, de la stabilisation des équipes et de l'évolution des pratiques. L'animateur jeunesse doit être agent ressource, il est identifié comme tel par les jeunes. Le Projet Educatif reste le référentiel pour l'ensemble des projets d'animation. Il en va de même pour les projets sociaux des Maisons des Habitants qui devront être porteurs de cette ambition éducative.

Les animateurs du service enfance seront formés au travers d'un labellisation projet éducatif global 0-25 ans. Un dispositif de BAFA municipal et citoyen pourra être proposé (**Fiche action N°4**). Des actions de formation sont également envisagées pour les ATSEM, personnel éducatif à part entière.

Les personnels de nos établissements petite enfance participent également à cette ambition éducative par le biais de journées pédagogiques, de conférences et de formation avec l'ensemble des services municipaux partenaires. La professionnalisation des assistantes maternelles est un socle incontournable afin d'envisager le tout petit comme un citoyen en construction. (Annexe 4)

## **V. ACCOMPAGNER L'ENFANT ET LE JEUNE DANS LA CONSTRUCTION DE SON AVENIR, DE SON PARCOURS DE VIE ET DE SON EPANOUISSEMENT PERSONNEL**

Si l'éducation est une ambition qui repose sur une alliance éducative dans laquelle les questions scolaires, périscolaires ou extrascolaires ne sauraient être dissociées, elle est avant tout un bien commun. Parce qu'éduquer c'est aussi faire société, c'est permettre le développement de l'émancipation individuelle et lutter contre les déterminismes sociaux. L'ambition éducative et éducatrice de la municipalité va bien au-delà du seul périmètre scolaire et extrascolaire et se retrouve de fait dans l'ensemble des champs de la vie municipale et de ses politiques publiques. Lieu et source de d'éducation, la ville a construit son action autour d'une approche éducative transversale, ouverte, participative et partagée où la culture, le sport, la lutte contre les discriminations, l'égalité filles/garçons, la laïcité en constituent le socle comme autant de vecteurs de réduction des inégalités et creuset d'une citoyenneté renouvelée.

### **1. Apporter un cadre structurant vers une citoyenneté active et participative**

Construit en concertation avec l'Education Nationale, le parcours citoyen se veut être un renfort de l'Education Nationale vers l'éducation populaire pour transmettre aux jeunes de la ville des notions de valeurs citoyennes et de respect des valeurs républicaines. Il a pour objectif de sensibiliser les jeunes Gonessiens aux principes de citoyenneté, de laïcité et de vivre ensemble. Pour cela, un programme d'actions, de manifestations et de visites leur est proposé tout au long de leur scolarité, selon des thématiques adaptées en fonction des tranches d'âge. Ce parcours s'articule autour de trois axes déclinés en objectifs opérationnels :

#### **1° Ancrer les jeunes Gonessiens dans une dynamique de devoir de mémoire**

- Faire participer activement les jeunes aux commémorations locales et nationales
- Organiser des visites des lieux de mémoire

#### **2° Accompagner les jeunes vers les fondements de la démocratie participative et du « devenir citoyen »**

- Initier les jeunes aux actions de base de la citoyenneté
- Organiser des actions autour des valeurs de la République et de la laïcité
- Sensibiliser à la lutte contre les discriminations

#### **3° Aider les jeunes à devenir des acteurs de la vie démocratique locale et les accompagner vers l'âge adulte.**

- Faire entrer les jeunes dans les dispositifs tels que le CMJ ou le SCJM
- Aider les jeunes à mieux connaître leur ville, son histoire, ses instances, son fonctionnement

Le Conseil municipal des jeunes (CMJ) est une instance participative créée en 1995, mettant en avant l'investissement des jeunes pour leur ville. Il est composé de 25 jeunes élus, âgés

de 14 à 17 ans, désignés pour un mandat de deux ans lors des élections organisées dans les établissements scolaires du second degré. Les jeunes élus se réunissent en commission de travail que nous relançons notamment avec la commission culture. Le Conseil municipal des jeunes est piloté par la chargé de mission Parcours Citoyen, localisé au PIO.

Le service civique jeune municipal (SCJM) est un dispositif formateur au cours duquel l'apprentissage de la citoyenneté, de la laïcité et du vivre ensemble se fait en trois temps. Un temps de formation permettant aux jeunes d'acquérir une formation de base autour de la culture territoriale, les valeurs de la République, la connaissance du territoire de Gonesse. Cette formation sera dorénavant donnée par Monsieur Le Maire, les élus, des membres de l'administration. Une sortie au musée nationale de l'histoire de l'immigration est prévue pour la dernière journée de formation. Les missions d'engagement de 100 heures sont proposées aux jeunes à partir d'une fiche mission (Annexe 4). Par ces missions, le jeune développe des liens sociaux en s'imprégnant des réalités qui l'entourent. La mixité des actions et celles des volontaires permet au jeune d'acquérir une ouverture d'esprit et de remettre en question ses aprioris et ses jugements. Les missions offrent une première mise en situation professionnelle sur des temps courts. La définition des missions se fait, dans la mesure du possible, en fonction du projet ou des interrogations professionnelles des jeunes. Enfin, le service civique est un dispositif d'apprentissage au sein duquel chaque jeune pourra trouver sa place dans l'amélioration des actions de la commune et de son engagement envers elle. Les jeunes participent aux réunions de quartier, au conseil municipal, aux commémorations. Deux sessions par an de 6 mois chacune permettent à une trentaine de jeunes à chaque fois de pouvoir bénéficier d'une bourse versée en deux fois d'un montant total de 800 euros, leur permettant de payer une partie de leur permis de conduire, une formation, etc...

En juillet 2023, la collectivité a reconduit et élargi la convention de partenariat qui la lie à l'association sport dans la ville, œuvrant à l'insertion par le sport en France. L'ensemble des programmes mis en place par *Sport Dans la ville* permet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes inscrits à l'association, en participant activement à leur progression et à leur développement personnel.

## **2. Considérer les jeunes comme des citoyens à part entière et développer l'accès à la culture et au sport pour tous**

En 2021, une direction Citoyenneté, jeunesse et animation des quartiers (renommée en 2023 direction de la Citoyenneté, de la Jeunesse et de la Vie Associative) a vu le jour dans l'organigramme de la ville afin de faire émerger une politique jeunesse plus marquée et plus ambitieuse pour les jeunes Gonessiens. Cette nouvelle ambition se décline avant tout autour d'une équipe de 6 animateurs jeunesse répartis sur les espaces jeunes des Maisons des habitants. Un accueil et un accompagnement de l'enfant et du jeune se décline selon les tranches d'âge et autour de quatre objectifs principaux :

- Faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prise d'initiative ;
- Développer un partenariat local autour de la jeunesse ;
- Consolider la fonction éducative à destination des 11 - 25 ans en agissant sur le cadre de travail des professionnels de la jeunesse ;
- Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures municipales et les associations de la ville.

Considérer le jeune comme un citoyen c'est avant tout lui permettre d'évoluer au travers d'une programmation jeunesse ambitieuse, d'un accompagnement par des professionnels. Les

questions jeunesse sont multiples et la feuille de route engagée doit permettre de répondre aux différentes problématiques : accueillir, écouter et orienter, favoriser la réussite éducative et professionnelle et favoriser l'accès à la culture et au sport pour tous. Le point information jeunesse existe sur la ville depuis juillet 2005. C'est un espace ouvert aux jeunes ainsi qu'à toute personne concernée par la jeunesse (parents, enseignants, animateurs).

C'est un espace d'écoute, d'information et d'orientation sur tous les sujets de la vie quotidienne des jeunes tels que :

- Les loisirs, la culture, le sport, les vacances ;
- Les études, la formation, les métiers ;
- L'emploi ;
- La santé, la vie affective, la sexualité ;
- Le logement, la justice et l'accès aux droits ;
- L'Europe et la mobilité internationale ;
- Le bénévolat et le volontariat, les initiatives et les projets ;
- Les dispositifs communaux (bourse à la mobilité, Conseil municipal des jeunes ...)

L'informateur jeunesse accueille de façon anonyme, gratuite et sans rendez-vous. Les jeunes peuvent être accompagnés dans leur recherche, leurs envies de projet et selon la demande être reçu en entretien personnalisé. Le Point Information Jeunesse (PIJ) est labellisé par le réseau national information jeunesse depuis 2023. Le PIJ est situé au PIO : Pôle Information et Orientation, plateforme regroupant le PIJ, le CIO, la mission locale, l'espace emploi. La mission locale Val d'Oise Est, très active sur le territoire a mis en place le contrat d'engagement jeune (CEJ) pour lequel plus de 1200 jeunes ont été accueillis sur notre territoire. Cette démarche initiée par le PRIJ, plan régional pour l'insertion des jeunes, a permis de renforcer le partenariat entre les acteurs de notre territoire. La démarche du *faire avec* et du *aller vers* s'est structurée. Les publics les plus éloignés de la formation et de l'emploi sont accompagnés. Les questions de jeunesse sont multiples et variées, les réponses apportées en termes de prévention, de logement, de santé doivent être coordonnées dans un cadre de référence initié par le Projet Educatif Global.

Pour poursuivre le développement de la curiosité et de l'esprit critique, contribuer à l'ouverture au monde et découvrir de nouvelles expériences artistiques et culturelles, la politique culturelle doit s'adresser à tous les habitants quelles que soient leurs capacités sensibles et créatives. Des parcours artistiques et culturels accessibles, diversifiés et intergénérationnels sont développés par les différents services culturels :

- **Axe 1** : la saison culturelle doit inclure des spectacles et des ateliers qui s'adressent à la population jeune de la ville. Pour cela, des collectifs de travail avec le service jeunesse et les Maisons des habitants ont débuté ;
- **Axe 2** : Créer des rendez-vous réguliers autour des questions de citoyenneté, inscrire des événements dans une récurrence annuelle. Les rendez-vous de la jeunesse (**Fiche action N°5**) et le projet Eloquancia (**Fiche action N°6**)
- **Axe 3** : Créer des événements spécifiques en direction des 16-25 ans dans le cadre de la programmation de la saison culturelle ;
- **Axe 4** : Créer des projets communs avec les différents services municipaux, en particulier avec les MDH.

## **VI. PORTER UNE ATTENTION PARTICULIERE AUX ENFANTS ET AUX JEUNES LES PLUS EN DIFFICULTE ET/ OU EN SITUATION DE HANDICAP**

### **1. Favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap**

La ville de Gonesse est engagée depuis plusieurs années dans une politique de réduction des inégalités sociales et territoriales. Elle a d'ailleurs recruté une chargée de mission handicap, rattachée à l'atelier Santé Ville. Plusieurs dispositifs et actions de sensibilisation ont lieu en lien avec le handicap. L'inclusion est au cœur des différents projets de service. La ville vise à améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap afin qu'elles puissent au maximum acquérir de l'autonomie dans leurs démarches et leurs déplacements en ville. Certains enfants présents au sein des crèches ou des écoles et/ou centres de loisirs peuvent avoir un projet d'accueil individualisé (PAI) et/ou un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Deux classes ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) sont présentes sur la ville dans les écoles Marc Bloch et Roger Salengro. Sur l'ensemble des écoles de la ville, 50 enfants ont un PPS stipulant un besoin d'accompagnement mutualisé et 35 enfants ont un PPS stipulant un besoin d'accompagnement individuel. Sur ces 85 élèves, 9 sont en attente d'un AESH. La ville souhaite réaffirmer son souhait d'un travail partenarial avec l'éducation nationale sur ces questions, notamment une mutualisation des AESH sur les temps scolaires et périscolaires. (Voir Annexe1).

Le projet sportif municipal comporte un axe visant à encourager la pratique d'une activité physique et sportive des publics spécifiques. La ville de Gonesse a conventionné depuis 2021 pour la mise en place de différents projets d'activités à des fins thérapeutiques présentés par l'hôpital de jour Saint- Exupéry, l'hôpital de jour Jacques Prévert et le centre d'action médico-sociale précoce au bénéfice des enfants suivis par ces établissements. Pour ces temps d'activité, la collectivité met gratuitement à disposition des installations sportives et l'intervention d'un ou deux éducateurs sportifs en coopération avec les équipes des établissements. Enfin, la ville met également à disposition les installations sportives à l'association AS IMC de l'EM Madeleine Fockenber, association sportive handisport en nombre d'adhérents et en termes de variétés d'activités sportives pratiquées. Une aire de jeu inclusive a été inaugurée en mars 2023, témoignant ainsi de l'engagement de la ville pour l'inclusion. L'association Autisme 95 dispose de la salle de gymnastique du complexe sportif Colette Besson, une fois par semaine.

Plusieurs dispositifs et actions de sensibilisation au handicap se déroulent sur la ville : le cinéma Jacques Prévert met en place plusieurs fois dans l'année des séances de « Ciné Relax ». Ce dispositif permet de proposer une séance de cinéma ordinaire rendue accessible aux personnes dont le handicap les exclut habituellement des lieux de culture. au delà de l'accès physique, une attention particulière doit être portée pour proposer et communiquer des programmes et programmations adaptés permettant des accueils spécifiques et inclusifs :

- Ciné - relax et audiodescription au cinéma
- Fonds, supports et accueils adaptés dans les médiathèques
- Résidence d'artistes dans les structures médico-sociales

### **2. Favoriser les actions de prévention**

Dans le cadre de la démarche de coopérative d'acteurs territorialisés intitulée « coopérative d'acteurs nutrition » des actions de prévention du diabète et de l'obésité par la promotion de la nutrition dans l'est du Val d'Oise se déclinent autour de plusieurs axes tels que la promotion de l'équilibre alimentaire, la conscience de l'importance de l'activité physique.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'IFSI, des étudiants interviennent dans les Maisons des habitants et les centres de loisirs sur des thèmes prioritaires de santé publique.

Le Contrat Local de Santé réunit la majorité des acteurs de la santé du territoire. La Maison des adolescents de l'est du Val d'Oise est rattachée au Centre hospitalier de Gonesse et intégrée au pôle de psychiatrie infanto-juvénile. Elle accueille gratuitement avec ou sans RDV les adolescents de 11 à 21 ans et leurs parents. L'objectif est de faire bénéficier les adolescents d'une écoute spécialisée rapide, à proximité de chez eux à partir d'un abord croisé de leurs problématiques et de les orienter vers des prises en charges plus spécialisées. Au regard des problématiques de santé mentale relevées sur le territoire et sa nette augmentation depuis l'épidémie de Covid, on note également une augmentation de visites du Point Accueil Ecoute Jeunes. Celui-ci s'adresse aux jeunes qui ressentent le besoin de parler, d'être écoutés, pour ne pas rester seuls. Il est également destiné à leurs parents.

Sur le temps scolaire et en partenariat avec l'IFSI de Gonesse, l'ASV coordonne la journée mondiale de lutte contre le SIDA : 4 à 6 stands sont mis en place par les étudiants de l'IFSI et les élèves de 3<sup>ème</sup> sont accueillis pour échanger entre pairs.

A l'initiative du Programme de Réussite Educative, une action de médiation sociale en milieu scolaire est initiée sur l'école Marc Bloch sur le quartier de la Fauconnière. Cette mission permet de réguler les comportements à risque dans et aux abords de l'école, de réduire la violence et l'absentéisme et de renforcer l'expression citoyenne. Cette action s'étend également aux enseignants et aux parents ainsi qu'à l'ensemble des intervenants de l'école. Cette action vise à sensibiliser l'enfant à la gestion des conflits, à réguler les comportements à risque, de réduire la violence en favorisant un climat scolaire apaisé. Mais elle apporte également un soutien aux équipes éducatives et aux parents.

Pour les collégiens, le dispositif ACTE (accueil des collégiens temporairement exclus) propose une prise en charge suite à une exclusion de 3 ou de 5 jours. Il a pour visée la remobilisation à la suite d'une sanction. Il s'agira d'utiliser ce temps de l'exclusion pour faire le point sur les difficultés du collégien au sein de son établissement et de réfléchir aux raisons de l'exclusion mais également de préparer son retour au collège. Ce dispositif est porté par le Réseau Municipal de soutien à la Parentalité.

Le Conseil des Droits et Devoirs des Familles est une démarche préventive d'aide et de soutien à la parentalité proposée par la municipalité à destination des parents en difficulté dans l'exercice de l'autorité parentale et de leurs enfants. Ce CDDF évalue et accompagne des jeunes âgés de 11 à 17 ans et leurs familles en lien étroit avec la Police Nationale, les psychologues du point d'accueil écoute jeunes, les éducateurs du service prévention et le service social départemental.

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de 2022 a mis en place un certain nombre de fiches action autour du développement des actions partenariales de prévention de la délinquance des jeunes. Il s'agit de mettre en place des actions de remobilisation de jeunes en grande difficulté.

- Mise en place d'un chantier éducatif ;
- Prévention de la marginalisation et favorisation de l'insertion sociale des jeunes de 11 à 25 ans en lien avec les familles ;
- Développement des actions de prévention primaire pour les moins de 12 ans ;
- Développement des actions de prévention auprès du public collégien ;
- Assurer une présence préventive aux bords des établissements scolaires par la mise en place d'un dispositif tranquillité publique.

### **3. Promouvoir la découverte et valoriser la diversité de genre, de culture, d'origine pour lutter contre tout type de discrimination**

Des actions existent bien entendu autour de l'inclusion des personnes en situation de handicap, mais peu ou pas d'actions liées à la lutte contre les discriminations liées à l'origine ou à l'orientation sexuelle. Il faut concevoir et coordonner l'action de la ville en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et contre la haine anti LGBT. Pour ce faire, un premier de groupe de travail initié par la direction des actions culturelles a engagé un travail partenarial avec le Musée national de l'histoire de l'immigration. La fabrique du musée propose des visites et des consultations de documents pour le concours national de la résistance et de la déportation qu'il faudrait relancer sur la ville. Il serait utile de d'imaginer des ateliers et des visites pour préparer les collégiens et les lycéens à ce concours. (**Fiche action N°7**)

Le musée d'histoire et de société a tissé des liens avec le musée national de l'histoire de l'immigration. La directrice générale du musée propose le lancement d'un réseau des musées engagés. Soutenue par la DILCRAH, cette démarche collective pourrait donner lieu à des collaborations renforcées, des mutualisations et de bénéficier d'une démarche innovante en lien avec la lutte contre le racisme, l'antisémitisme.

La direction des sports reste très attentive aux questions de parité dans les associations sportives et serait prête à engager une campagne de sensibilisation contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT auprès des clubs sportifs. Un lien est tissé avec un élève du lycée René Cassin, ambassadeur culture au lycée sur le thème des discriminations à l'égard des LGBT.

De la même manière, s'agissant du volet égalité Femmes/Hommes (Filles/Garçons) la ville a fait de ce sujet un axe majeur de sa politique. Ainsi l'éducation à l'égalité, le combat contre les violences sexistes et sexuelles, la mixité et parité, l'accès au droit, à la santé, à la réussite éducative et scolaire, l'exemplarité du service public sont les principaux axes autour desquels se construit l'action de la Ville de Gonesse.

## **VII. PERMETTRE AUX JEUNES DE S'EPANOUIR DANS UNE VILLE ATTRACTIVE ET LEUR DONNER ENVIE D'Y RESTER**

Ce Projet Educatif Global 0-25 ans, ambitieux et novateur, repose sur une vision partagée des fragilités, des besoins et des richesses de la population. La ville de Gonesse porte de nombreuses actions et dispositifs afin de créer de la complémentarité et de la cohérence nécessaire au continuum éducatif dès la petite enfance et tout au long de la jeunesse jusqu'à l'entrée dans la vie active. C'est une action en réseau qu'il va falloir consolider. C'est une démarche, un état d'esprit et une vision partagée. Eduquer c'est faire société mais c'est également permettre aux jeunes de s'épanouir dans une ville attractive pour les citoyens de demain.

### **1. Permettre aux jeunes de s'approprier les infrastructures**

Les assises de la jeunesse de mars 2023 ont mis en lumière des besoins d'amélioration. Une structure idéale identifiée pour les 16-25 ans avec des espaces jeunes pour les 11-15 ans au sein des Maisons des habitants tout en favorisant des actions hors des quartiers. Ce bâtiment dédié serait un marqueur fort du déploiement d'une politique jeunesse, favorisant la cohésion d'équipe et l'appropriation de la structure par les jeunes.

Afin de permettre aux jeunes de s'approprier les infrastructures, il faut que les projets d'animation soient travaillés en transversalité avec les autres services ; ainsi le comité

technique du projet éducatif global se transforme en amont de chaque période de vacances en comité de préparation des vacances. Les projets d'animation des espaces jeunes et des maisons des habitants doivent donner à voir la richesse de la ville de Gonesse.

La ville de Gonesse déjà fortement engagée dans une démarche de sauvegarde du patrimoine local, souhaite valoriser son patrimoine éducatif et hospitalier au sein du musée d'histoire et de société qui prendra place dans un bâtiment historique : l'hôpital-hospice de 1841. A travers les thèmes de l'éducation et de la santé, le musée s'appuie sur deux institutions importantes dans notre société : l'école et l'hôpital. Il questionne la place de l'enfant dans notre société. Le service des publics du musée d'histoire et de société s'adresse à l'ensemble des publics et accorde une attention particulière à la place des enfants et des adolescents au musée et organise ses actions autour de trois grandes orientations :

- La participation des enfants et des jeunes à la construction du musée ;
- La découverte des collections du musée et la transmission des connaissances ;
- L'expérience sensorielle, participative, critique et/ou artistique.

Afin de donner la parole aux jeunes de la ville et de les impliquer dans la conception du musée d'histoire et de société, un comité scientifique des jeunes est constitué chaque année depuis 2021 autour d'une thématique et de questionnements inhérents à l'actualité du musée.

La part des 15 -25 ans représente une tranche d'âge importante, composée de lycéens, d'étudiants, de jeunes actifs, de personnes en recherche d'emploi, de jeunes parents. Leurs pratiques artistiques et culturelles sont multiples, individuelles ou collectives et fortement marquées par le numérique et les cultures urbaines. Les orientations proposées prennent en compte cette diversité des pratiques et des attentes et s'inscrivent sur les différents temps de la jeunesse pour les accompagner dans la découverte de la diversité de la création et dans leurs pratiques artistiques culturelles. Pour répondre à cette ambition pour sa jeunesse, la ville souhaite construire une maison des cultures urbaines en centre-ville. Ce nouvel équipement rassemblera l'ensemble des disciplines des cultures urbaines. (**Fiche action N°8**).

Sur les temps périscolaires et extrascolaires, sur les temps des espaces jeunes, pour les jeunes engagés en service civique jeune municipal et au sein du conseil municipal des jeunes, des actions sont engagées par la DAC :

- Favoriser la pratique artistique en format stages ou ateliers dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, de l'écriture, du cinéma et de l'image ;
- Permettre les rencontres avec les œuvres jeunesse : projection de film au cinéma programmation de spectacles, visites d'exposition, actualité littéraire ;
- Garantir l'accès à la connaissance et aux contenus numériques de formation, dans des lieux équipés ou à distance : ressources du réseau des médiathèques, de la micro-folie et des espaces de travail équipés.

La jeunesse fréquente peu les équipements culturels de manière spontanée et autonome, sauf pour les espaces de travail de la médiathèque. Plusieurs leviers peuvent être activés :

- Développer les événements « cultures urbaines » dans le cadre d'une préfiguration de la future maison des cultures urbaines ;
- Associer les jeunes en étroite collaboration avec le service jeunesse et les maisons des habitants à partir de besoins exprimés lors des assises de la jeunesse : créer une commission jeunesse-programmation pour les associer au processus de décisions, aux choix des spectacles, de films ;
- Ouvrir et dédier les lieux culturels aux adolescents avec une programmation jeunesse

- Diffuser et valoriser les talents locaux en encourageant la diffusion des productions lors de première partie de spectacles, diffusion de court métrages, fête de la musique.

La ville a aménagé, dans chaque quartier, des terrains de sport de proximité en accès libre afin de faciliter la pratique sportive informelle. Ces terrains de proximité sont vecteurs de vivre ensemble et favorisent parfois des parcours de réussite :

- Dans le quartier de la Fauconnière : 2 terrains de sport de type city-stade, 1 terrain de basket-ball, un terrain de pétanque et un espace de street work-out ;
- Dans le quartier des Marronniers : 1 terrain de sport de type city-stade, un terrain de basket 3x3, un espace de street work out et un terrain de pétanque ;
- Dans le quartier de Saint-Blin : 2 terrains de football de proximité, un terrain de basket et un espace de street work out ;
- Dans le quartier de la grande vallée : des terrains de football en accès libre ;
- Au centre-ville : 2 terrains de sport de type city-stade

De la même manière, il conviendra de sensibiliser, former, éduquer, les enfants et les jeunes à l'environnement. L'approche éducative de l'écologie est une priorité qui ne devra pas ignorer les enjeux sociaux, économiques et environnementaux du sujet. Une déclinaison autour de l'éco-citoyenneté, l'environnement ou le développement durable sera proposée. Aujourd'hui, les initiatives sont déjà nombreuses : jardiner à l'école, bien manger et prendre soin de soi, lutter contre le gaspillage alimentaire, trier les déchets, favoriser la sobriété énergétique, veiller à la ressource en eau, etc. Elles doivent encore s'enrichir pour aller plus loin et marquer davantage le quotidien.

## **2. Favoriser le faire ensemble et le vivre ensemble**

La ville de Gonesse est à la fois tournée vers son histoire et son patrimoine mais elle est fondamentalement tournée vers l'avenir parce qu'une ville c'est avant tout un lieu d'histoire, de société et de parcours de vie. Etre une ville attractive c'est donner à voir la richesse et la diversité de la population, c'est favoriser les liens ; le vivre et le faire ensemble. Ce sentiment d'appartenance doit s'épanouir au sein des maisons des habitants au travers de projets sociaux ambitieux pour les jeunes et leurs familles. Les actions du samedi après-midi doivent être re-questionnées et travaillées avec l'ensemble des services partenaires. La culture est un vecteur formidable de dialogue et d'échange interculturel.

La ville de Gonesse favorise l'ouverture au Monde avec notamment les actions du jumelage avec la ville de Leonessa et les projets linguistiques de préfiguration de la future Cité Scolaire Internationale du Triangle de Gonesse.

Ce projet éducatif est à la fois un vadémécum, un référentiel pour l'ensemble des services de la ville, engagés au service des politiques éducatives, mais il doit également témoigner de l'ambition de la ville.

## **Convention 2022-2026 Entre la Ville de Gonesse et l'Éducation Nationale**

### **ENTRE LES SOUSSIGNÉS**

#### **La Ville de Gonesse,**

Représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre BLAZY sis Mairie de Gonesse, 66 rue de Paris, 95503 GONESSE Cedex, d'une part,

**ET**

#### **L'Éducation nationale,**

Représentée par Monsieur Olivier WAMBECKE, Inspecteur d'académie - Directeur académique des Services de l'Éducation Nationale, sis Immeuble Le Président, 2A avenue des Arpents, 95525 CERGY PONTOISE Cedex,

Par la présente convention, à travers laquelle, il a été convenu ce qui suit :

### **Préambule**

**La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École prévoit de « redynamiser le dialogue entre l'école et les collectivités territoriales », reconnaissant que ces dernières « jouent un rôle déterminant dans le bon fonctionnement du système éducatif ».**

L'objet de cette convention est de définir une stratégie conjointe de partenariat entre l'Education nationale et la commune de Gonesse afin de favoriser un parcours éducatif partagé au bénéfice des enfants de la Ville. La prise en charge qualitative des enfants, qu'elle ait lieu avant, pendant ou après les temps scolaires, suppose en effet que soient établis des modes collaboratifs, des moments de communication et des sujets d'échanges dont les acteurs ont besoin pour anticiper et répondre aux difficultés qui peuvent se rencontrer dans la vie scolaire et favoriser la réussite éducative de tous les enfants.

C'est cette alliance éducative, quels que soient les champs et les temps d'action respectifs qui doit présider aux relations entre l'Education nationale et la Ville, incluant la reconnaissance, la valorisation du rôle, des compétences et des interventions de chacune de ces deux institutions.

Les objectifs assignés à l'Ecole sont autant de défis à relever pour les équipes sur le terrain ; elles ne peuvent y parvenir qu'en développant des solidarités locales et des partenariats avec les acteurs locaux et associatifs.

L'École ne se limite en effet pas à la seule transmission des savoirs et a bien pour visée l'éducation et la formation de citoyens, elle a besoin pour cela de la collaboration de tous les partenaires éducatifs. L'École, les parents, les associations, les structures péri-éducatives interagissent et contribuent à l'acte éducatif. Ces différents vecteurs éducatifs doivent être pris en compte et coordonnés au mieux afin d'assurer la mise en œuvre d'une éducation globale, de transmettre des messages éducatifs cohérents et de tirer parti de la richesse des interventions apportée par la pluralité des acteurs et des actions. C'est le rôle de cette convention, par sa fonction d'ensemblier, que d'apporter le liant nécessaire à leur déploiement coordonné au service de l'enfant et de sa famille.

La réussite de tous les élèves devient l'affaire d'un territoire apprenant et concentré sur sa jeunesse.

Elle concerne l'ensemble des élèves scolarisés dans les écoles publiques et domiciliés dans la commune.

## **Partie I) Principes généraux :**

### **Article 1/ Les objectifs partagés de la convention :**

La présente convention se fixe pour objectif de formaliser les engagements réciproques des signataires en vue d'une part de poser les bases et les grands principes fonctionnels et organisationnels d'un partenariat renforcé entre la Ville et l'Education nationale, et d'autre part

Elle vise à organiser la coordination et la cohérence des actions sur tous les temps de vie de l'enfant dans le cadre de parcours éducatifs structurés, à encourager l'implication des familles, à favoriser le développement, l'épanouissement, l'ouverture et l'autonomie des élèves.

Il s'agit, pour chacune des dispositions ou dispositifs communs, de définir un schéma d'action et de communication fluide et les modes opératoires afférents.

Ce document socle doit ainsi permettre de déterminer les périmètres d'intervention, le carrefour entre les missions de l'Education nationale et celles de la Ville de Gonesse avec les ressources et les moyens de chacun pour contribuer à relever les défis communs de la réussite scolaire et de l'inclusion.

Il renforce un partenariat qui s'étende à tous les acteurs de l'action éducative qui ne limite pas le service municipal au rôle de prestataire de service, mais en fasse un véritable interlocuteur d'un projet global éducatif.

Enfin et s'agissant du Projet Educatif Territorial - PEDT, en ce qu'il marque la pleine association des collectivités territoriales à l'élaboration de l'offre éducative dans le premier degré, il fait l'objet d'une réécriture, devant aboutir au plus tard dans le courant du premier trimestre 2023, ceci en étroite partenariat entre la Ville et l'Education Nationale.

### **Article 2/ La définition d'une Gouvernance – le suivi de la convention :**

La mise en œuvre de la convention et l'évaluation des actions mises en place dans ce cadre sont assurées par un comité de pilotage qui se réunit trois fois par an :

- Fin septembre pour finaliser la rentrée scolaire
- Courant janvier pour suivre les actions mises en place
- Seconde quinzaine du mois de mai pour procéder à l'évaluation des dispositifs et prévoir les régulations de l'année suivante.

Le comité de pilotage est coprésidé par Monsieur le Maire de Gonesse (ou son représentant) et Madame l'Inspectrice de l'Education nationale (ou son représentant):

Il est composé :

- De membres de la municipalité :

L'adjointe au Maire chargée de l'Education et de la Réussite scolaire en est membre permanent, ainsi que l'adjointe au Maire chargée de la Petite Enfance et de l'Enfance, ainsi que le conseiller municipal délégué à la restauration, la conseillère municipale déléguée à la parentalité, l'adjointe au Maire déléguée aux Solidarités et à la Santé et la conseillère municipale déléguée aux seniors et au handicap représentent la Ville au sein de cette commission. Les responsables des services municipaux ainsi que les membres de la Direction Générale concernés par les questions d'éducation y participent également.

- Des membres de la communauté éducative :

A minima deux conseillers pédagogiques et du coordonnateur des Réseaux d'éducation prioritaire. Deux Directeurs d'école élémentaire et deux Directeurs d'école maternelle (en E.P. et hors E.P.)

- Des représentants de parents d'élève élus, au plus quatre membres.

- Des personnalités qualifiées ou représentants d'institutions partenaires, en tant que de besoin.

## **Partie II/ Les thèmes abordés :**

### **1. Soutenir et renforcer les apprentissages fondamentaux**

#### **Article 1/ L'accompagnement des projets d'école :**

L'ouverture des écoles aux projets culturels, sportifs, numériques, de prévention santé, liés à l'environnement est une réalité depuis de nombreuses années à Gonesse.

- Les projets pouvant donner lieu à un soutien de la Ville et de ses services seront transmis par les écoles, auprès de la direction de l'Education (D3E) par le biais de son guichet unique, dès lors qu'ils auront été présentés et validés en Conseil d'école et ce, au plus tard au lendemain du Conseil d'école du premier trimestre.
- De son côté, la Ville de Gonesse fera connaître aux enseignants et directeurs, ainsi qu'à l'inspection de l'Education Nationale, les dispositifs, moyens et propositions qui peuvent être mis à disposition des équipes enseignantes pour enrichir et développer leurs projets d'école dans un « Appel à Manifestation d'Intérêt – A.M.I. », s'agissant des actions culturelles. La réponse des enseignants à cet « A.M.I. » devra recueillir la validation de la municipalité avant la fin du premier trimestre.

#### **Article 2/ L'harmonisation des différents temps et du rythme de l'enfant.**

L'éducation est une responsabilité partagée avec l'ensemble des partenaires éducatifs. Les modalités de ce partage se jouent dans l'harmonisation des règles de fonctionnement et au travers d'échanges réguliers entre l'Education nationale et la Ville. Harmoniser les temps de l'enfant nécessite un dialogue construit entre les deux parties. Ville et Education nationale pourront mettre en œuvre des dispositifs tels que : Ecole apprenante, 30 minutes d'éducation physique et sportive par jour, pour l'éducation nationale ou les mercredis des maternelles pour la Ville.

Un temps dédié et conjoint réunissant la communauté éducative et les équipes municipales œuvrant sur les temps périscolaires, devra être pensé dans l'objectif d'assurer une passerelle entre les deux temps et d'échanger et partager sur les projets pédagogiques respectifs de chacun.

Par ailleurs, des dispositifs originaux qui concourent à la réussite éducative, organisés par l'Education nationale (« Ecoles apprenantes », « 30 minutes d'éducation physique et sportive par jour ») ou par la Ville (« Etudes dirigées, Pédibus, soutien scolaire, mercredis des maternelles »), sont déployées ou se déploieront après information et concertation des partenaires.

A l'initiative de la Ville, les temps méridiens feront l'objet de la rédaction d'un projet global intégré au PEDT. Ce travail donnera lieu à l'élaboration d'une fiche action.

Enfin et illustrant cette démarche, des actions de formation communes sont envisagées (Professeurs des écoles/ATSEM, AESH).

### **Article 3/ Des dispositifs partenariaux en faveur de la réussite scolaire.**

La réussite scolaire, enjeu fondamental pour la Ville repose sur trois dispositifs que sont : Les études dirigées, le soutien scolaire et les mercredis des maternelles.

La mise en place d'un continuum d'apprentissage autour du savoir nager se décline dans les actions de la CARPF sur les temps scolaires (Maternelle, CE1, CM1).

### **Article 4/ Le rôle des ATSEM :**

Dans l'exercice de leurs fonctions, les ATSEM sont placés sous une double hiérarchie. En effet, à l'autorité hiérarchique de la collectivité territoriale-employeur s'ajoute celle, fonctionnelle, des directeurs d'école qui doivent, sur le temps scolaire, organiser leur contribution au bon fonctionnement des classes dans lesquelles ils accompagnent en fonction des besoins des activités pédagogiques conçues par les enseignants.

Sur le temps périscolaire, les ATSEM relèvent en revanche de la seule autorité communale.

Une charte concernant le travail des ATSEM sera établie au cours la première année de mise en place de la convention.

Elle aura pour but de définir la nature et le périmètre de leurs missions et de préciser l'organisation de leurs interventions dans le cadre du décret n° 92-850 du 28 août 1992

Une attention particulière sera accordée à leur rôle dans le cadre de dispositifs particuliers tel que la classe des toutes petites sections ou dans le cadre de projets particuliers tel qu'Un violon dans mon école et des temps de formation leurs seront alors proposés.

### **Article 5/ Les territoires numériques éducatifs :**

La crise sanitaire a révélé la nécessité de **disposer d'outils numériques et d'une formation à leurs usages**, pour **assurer la continuité pédagogique** en cas de rupture des enseignements en présentiel. Parallèlement, les confinements ont provoqué un accroissement des inégalités entre élèves, entre familles, parfois entre professeurs, en fonction de leur degré d'accès au numérique. La notion de fracture numérique n'aura jamais pris une telle intensité.

Le défi que représente l'entrée de l'école dans l'ère du numérique nécessite la participation de tous les partenaires éducatifs. Cette mobilisation coordonnée des différents acteurs vise le développement d'un véritable écosystème numérique à la hauteur des enjeux de la société.

Les territoires numériques éducatifs offrent l'opportunité de bâtir un système éducatif capable de répondre à **deux ambitions indissociables : l'élévation générale du niveau et une plus grande justice sociale**. Il s'agit d'un dispositif de formation et d'équipement **adapté aux besoins et aux contextes de chaque territoire**.

**Les points suivants seront abordés dans une annexe à la présente convention, en précisant les apports et engagements de l'Education nationale et de la Ville de Gonesse pour chacun d'eux :**

Les moyens techniques mis en œuvre pour le bon fonctionnement du parc informatique (Réseau internet et électrique, matériel TNE/SAV, équipement des directions, etc.).

Les démarches mises en place, tant par l'Education nationale que par la Ville de Gonesse, pour accompagner leurs équipes afin d'améliorer l'efficacité et l'équité du système éducatif grâce à un

renouvellement des pratiques pédagogiques, des environnements de travail et des moyens de communication entre les partenaires éducatifs.

- Des échanges et une mutualisation locale pour s'engager ensemble dans des projets irrigués par le numérique.
- Une offre de formation individuelle et collective incluant les personnels des collectivités, ATSEM et périscolaires assurée par l'éducation nationale ou la collectivité selon son champ de compétence.
- Un accompagnement des parents et des familles, notamment les plus modestes, aux usages du numérique.
- Dans le cadre de la sensibilisation aux dangers du numérique et plus particulièrement l'utilisation abusive, l'E.N. et la commune transmettent en cohérence, les connaissances nécessaires à un usage raisonné du numérique.
- Une attention toute particulière est portée au harcèlement numérique. La Ville et l'E.N. partagent des objectifs de sensibilisation, d'information et d'éducation aux différentes dérives de l'utilisation du numérique pour les enfants scolarisés comme pour leurs parents.

## **2. Les conditions de la sécurité et du bien-être à l'école :**

### **Article 1/ La sécurité des élèves et des personnels :**

Assurer la sécurité de toute la communauté éducative constitue une des missions centrales de l'École. Des dispositifs pérennes, soutenus par des partenariats renforcés, permettent de réaliser ces objectifs avec une attention particulière aux spécificités locales.

La sécurité des élèves et des personnels se décline dans différents registres et de responsabilités tantôt distribuées tantôt partagées

- Durant les heures d'activité scolaire, la surveillance des élèves doit être continue et leur sécurité doit être constamment assurée en tenant compte de l'état de la distribution des locaux, du matériel scolaire et de la nature des activités proposées.
- Le directeur d'école est responsable de l'organisation du service de surveillance ainsi que de la sécurité des biens et des personnes. Les entrées et les sorties des élèves pendant le temps scolaire s'effectue en présence d'un ou des enseignants aux heures mentionnées dans le règlement intérieur de l'école.
- Aux heures de fermeture des écoles, les services municipaux, dans le cadre du droit commun appliqué à l'ensemble des bâtiments et structures de la Ville, organisent un dispositif d'astreinte pour apporter une réponse d'urgence à tout événement pouvant porter atteinte à ceux-ci

### **Article 1-a Le plan particulier de mise en sureté (PPMS) :**

Depuis l'instruction interministérielle du 13 avril 2017, il y a 2 PPMS : le **PPMS risques majeurs** et le **PPMS attentat/intrusion**.

Dans l'année, il faut réaliser au moins 3 exercices de simulation dont au moins 1 exercice PPMS attentat/intrusion. A l'occasion d'exercices, un développement de la culture du risque est recherché.

- Le directeur d'école met à jour en début de chaque année scolaire son plan particulier de mise en sûreté (PPMS), lequel sera transmis aux services municipaux dont la direction de l'Education (D3E). Il se fait accompagner dans cette démarche par l'inspecteur de circonscription, l'agent de prévention attaché et par les services de la collectivité territoriale.
- Trois exercices annuels (dont un « intrusion-attentat ») sont réalisés avec tous les personnels présents dans les écoles en collaboration avec les services municipaux.
- En fonction du bilan coréalisé par le directeur et les différents observateurs municipaux dans le cadre des exercices, il revient à la municipalité de fixer l'ordre de priorité des travaux à effectuer et des équipements à renouveler (mallette PPMS).

**À côté de ces exercices, sont organisés en plus les exercices spécifiques sécurité incendie.**

Deux exercices pratiques d'évacuation incendie doivent avoir lieu au cours de l'année scolaire. Le premier exercice doit se dérouler durant le mois qui suit la rentrée. Ces exercices ont pour objectif d'entraîner les élèves et tous les personnels présents (y compris municipaux) dans l'école sur la conduite à tenir en cas d'incendie. Pour cela ils doivent être représentatifs d'une situation réaliste préparée à l'avance et être l'occasion d'une information des élèves et des personnels.

Les conditions de leur déroulement et le temps d'évacuation doivent être formalisées par une fiche d'évaluation type transmise à l'inspection de circonscription et à la municipalité. Le registre d'incendie sera renseigné par le directeur d'école.

En fonction du bilan réalisé par le directeur et son équipe dans le cadre d'exercices d'évacuation, il revient à la municipalité de fixer l'ordre de priorité des travaux à effectuer.

**Article 1-b La prise en charge de l'enfant et le transfert de responsabilité**

Référence : Code de l'Education, article D321-12 et suivants.

À chaque étape de la journée de l'élève, il y a transfert de responsabilité entre la famille et les équipes éducatives, mais aussi entre le scolaire et le périscolaire.

Le transfert de responsabilité entre les enseignants (temps scolaires) et les agents municipaux (temps périscolaires) s'effectue aux horaires indiqués dans le règlement intérieur de l'école avec un appel et un comptage systématique des élèves formalisés à chaque passage de relais (du temps de l'école au temps périscolaire et réciproquement). Les élèves non-inscrits à la restauration scolaire ou au centre de loisirs, ne pourront y être admis.

Une transmission formalisée des listes établies à la rentrée scolaire devra être faite des animateurs aux enseignants et inversement, pour laquelle une trace écrite devra être conservée. Toute actualisation et mise à jour sera communiquée.

Le détail des modalités des transferts de responsabilité fait l'objet de la fiche action n°1, annexée à la présente convention.

**Article 1-c L'accès aux locaux scolaires des personnes étrangères au service**

Cet accès est soumis à l'autorisation du directeur d'école (parents, personnels non agréés).

Les interventions de partenaires (au-delà de 3 heures) culturels ou sportifs, auprès des élèves dans les écoles ou à l'extérieur de l'école sur le temps scolaire sont possibles sous convention établie et agrément des intervenants validé par l'Education nationale.

Lors de travaux dans l'école avec interventions éventuelles de techniciens, d'ouvriers et/ou de personnels de maintenance (municipaux et/ou de sociétés privées), le directeur d'école est informé par les services municipaux du calendrier d'interventions quelques jours au préalable par courriel.

#### **Article 1-d Les abords de l'école**

La sécurité aux abords de l'école relève de la responsabilité du maire de la Ville. Les trajets se font sous la responsabilité des parents. Trottoirs, voies de circulation, lieux de stationnement des cars scolaires sont des espaces communaux et leur aménagement dépend des services de la municipalité. L'ouverture de l'école se fait 10 minutes avant le début des cours.

Le directeur d'école doit signaler tout risque ou problème concernant les abords de l'école, de manière à saisir les services concernés.

Le Dispositif Pédibus, lancé à l'initiative de la Ville, a fait l'objet d'une expérimentation et verra sa mise en œuvre confirmée et étendue.

#### **Article 1-e L'hygiène des locaux**

- Elle est assurée principalement par les personnels chargés du nettoyage et de l'entretien en contrat avec la municipalité.
- Dans les écoles maternelles, la présence des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) facilite l'application permanente des mesures d'hygiène indispensables à l'accueil des jeunes enfants.
- Dans le cas de période épidémique, les conditions relatives au ménage et à l'hygiène des écoles (salles, matériel) sont encadrées par un protocole sanitaire spécifique issu des instructions gouvernementales (ARS, ministère de la santé, etc.).

#### **Article 2/ La garantie d'un climat scolaire serein**

- Renforcer le partenariat famille/école en s'appuyant sur les actions menées par la mairie ; ce partenariat demande la désignation de référents dans les écoles afin d'assurer un suivi en lien avec le premier degré et les actions de la commune.
  - Dispositifs pour aider les familles dans leur rôle pédagogique.
  - Soutien à la parentalité.

#### **Article 2-a Le Programme de Réussite Educative, le Réseau Municipal de Soutien à la Parentalité**

Le Programme de Réussite Educative est un dispositif partenarial qui s'attache à offrir aux élèves et à leurs familles un accompagnement et un soutien personnalisé lorsqu'une difficulté d'apprentissage ou de comportement est repérée.

C'est un programme d'actions dont l'existence est subventionnée par l'Etat et par la Ville et conditionnée par la présence de quartiers dits prioritaires au sein de la Ville.

- L'équipe du P.R.E. est saisie par un enseignant, un directeur d'école, un parent, ou tout autre tiers autorisé en relation avec l'enfant (service municipal périscolaire, infirmière scolaire etc...), elle reçoit la famille et l'élève et propose des accompagnements personnalisés (consultations médicales, séances de psychologue, sport, orthophoniste etc.).

Ce dispositif spécifique entre dans le cadre du Réseau Municipal de Soutien à la Parentalité qui permet, en renforçant le partenariat institutionnel, de favoriser la bonne prise en charge de l'enfant et la prise en compte des parents.

## **Article 2-b Le Conseil des Droits et Devoirs des Familles**

Il complète les actions du Programme de Réussite Educative en faveur de la réussite éducative. Concernant les élèves de 10 à 17 ans, ce Conseil est saisi d'une situation touchant à un comportement problématique d'un élève, qu'il s'agisse de mise en danger, agressivité, conduites addictives, absentéisme scolaire. Le CDDF est composé de trois membres siégeant : le Maire, l'élue à la prévention, l'élue à la parentalité. Différentes personnalités qualifiées lui sont associées.

- Après évaluation de la situation en présence des parents, l'élève et ses parents seront reçus par le CDDF, qui les entendra et leur fera part de ses préconisations pour un retour à une situation de stabilité.
- Développer les programmes de médiation par les pairs avec l'aide et le soutien des médiateurs de la Ville et réaliser un retour régulier de la mise en œuvre des mesures de responsabilisation dans les écoles.
- Conforter les plans de prévention des violences qui reposent sur le respect des règles de vie et sur les partenariats.
- Penser la lutte contre le harcèlement comme préoccupation partagée sur les temps scolaires et périscolaires.
- Mieux coordonner les actions du référent sécurité de l'E.N. et celles de la Ville. Constituer un conseil local de sécurité (CLS) comme instance d'information, de coordination et d'évaluation du climat aux abords des écoles à partir d'indicateurs partagés.

### **3. Instances de décisions opérationnelles et de concertation :**

#### **Article 1/ La mise en œuvre d'une réunion partenariale de rentrée scolaire :**

- Le Maire invitera les directeurs et l'équipe de circonscription à une réunion de rentrée hors temps scolaire durant le courant du mois de septembre afin de faire le point sur les éléments de rentrée et les sujets d'intérêts communs.

#### **Article 2/ Le Conseil d'Ecole**

La composition et les compétences du Conseil d'école prennent en compte les questions de la vie scolaire.

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire. La composition et les attributions du conseil d'école sont précisées par décret Article L. 411-1 du code de l'éducation

Le conseil d'école peut être amené à **se prononcer sur les principales questions de vie scolaire** (article L. 411-1 du code de l'éducation). Il **donne son avis non seulement sur les actions pédagogiques mais aussi éducatives** qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement.

Le conseil d'école donne un avis sur les actions menées au sein de l'école Article D. 411-2 du code de l'éducation

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école
- Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire
- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
  - Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement
  - L'utilisation des moyens alloués à l'école
  - Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
  - Les activités périscolaires
  - La restauration scolaire
  - L'hygiène scolaire
  - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement
  - Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- Il statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école
- En fonction de ces éléments, le conseil d'école adopte le projet d'école
- Il donne son accord :
  - Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1 ;
- Les compétences du Conseil d'Ecole en matière d'organisation du temps scolaire :
  - L'article D. 521-11 indique que :  
« Le conseil d'école intéressé ou la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale intéressé peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au directeur académique des services de l'éducation nationale, après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré ». Si le projet d'organisation du temps scolaire proposé par le conseil d'école diffère de celui du maire, l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription met en place une concertation qui doit permettre de rapprocher les deux projets. En dernier ressort, c'est le directeur académique qui arrête l'organisation du temps scolaire des écoles concernées.

Afin que le Conseil d'école joue pleinement son rôle d'instance de concertation et de dialogue et pour lui permettre d'apporter des réponses étayées aux interrogations des membres de la communauté éducative et des parents d'élèves, il convient d'organiser son fonctionnement tant sur la forme que sur le fond, ceci en fixant un délai de prévenance et en organisant une régulation des ordres du jour.

Ces modalités font l'objet de la fiche action n°2 jointe à la présente convention.

### **Article 3/ La Communication conjointe Commune / Education nationale :**

Les sujets de tous ordres ayant un impact fort sur la scolarité des élèves peut dans certaines situations nécessiter la concertation de l'Education nationale et de la Ville (Inspectrice de l'Education nationale, Adjointe au Maire à l'éducation) afin de trouver les bonnes réponses susceptibles d'améliorer la situation des élèves concernés et de leurs familles.

**Un schéma structurant le partenariat Ville - direction compétente-Municipalité / Education nationale – Inspection de circonscription** devra être conjointement défini pour la communication, l'information, la réflexion et la mise en œuvre de différents sujets : organisation prévisionnelle des

effectifs, carte scolaire (en deux temps), affectations et dispositifs spécifiques. Une fiche action pourra venir préciser les conditions de cette collaboration.

#### **L'identification d'un guichet unique municipal pour les Directeurs :**

La D3E (Direction de l'Enfance, de la Petite enfance et de l'Education scolaire) est l'interlocuteur unique des enseignants et des Directeurs quel que soit le sujet abordé.

Deux adresses courriels en support :

[education@mairie-gonesse.fr](mailto:education@mairie-gonesse.fr)

[guichetunique@mairie-gonesse.fr](mailto:guichetunique@mairie-gonesse.fr)

#### **Article 4/ Les espaces numériques de travail**

La mise en place des Territoires Numériques Educatifs pourront nécessiter une information des parents élus. Des réunions pilotées conjointement par des représentants de l'Education nationale et de la Ville seront alors organisées à cet effet.

Le développement du numérique est, en effet, un facilitateur du lien entre les différents partenaires qui saisissent l'occasion d'optimiser la portée de leurs canaux de communication et de diversifier leurs espaces de travail.

L'académie de Versailles met à disposition de toutes les écoles du premier degré, un espace numérique de travail. Ainsi, toutes les classes élémentaires sont équipées soit par des financements dans le cadre du TNE, soit en TNI, financés par la Ville.

Cet environnement qui est sécurisé par l'Education nationale (Règlement Général sur la Protection des Données), permet aux parents de communiquer avec les enseignants mais également de participer à la vie de la classe.

L'enseignant y trouve l'occasion de faire évoluer ses pratiques pédagogiques grâce à un ensemble de services (ateliers, blog, applications...) qui font de cet ENT un véritable outil de création, de recherche et de découverte proposant des activités ludiques, interactives et porteuses de sens pour les élèves.

De son côté, la Ville a mis en place un portail numérique, sécurisé et respectant la protection des données personnelles, qui permet aux familles en cette rentrée 2022/2023 de réaliser en ligne les inscriptions de leurs enfants aux services périscolaires (accueil de loisirs et de restauration).

#### **Article 5/ Le Projet d'accueil Individualisé :**

Le PAI qui répertorie, pour les élèves, les traitements et/ou les régimes médicaux nécessaires à leur santé, définit les adaptations apportées à la scolarité de l'enfant afin de lui permettre de suivre son cursus scolaire dans de bonnes conditions.

- Afin de garantir une mise en œuvre optimisée et indispensable au bien-être de l'élève, sur ces différents temps d'accueil au cours de la journée (école mais aussi restauration, centre de loisirs), l'ensemble des intervenants concernés doit être partie prenante à la signature du protocole. La communication du PAI est désormais la règle entre les référents des différents temps de l'enfant afin que soient sécurisés les moments que l'enfant passe à l'école.
- **Le document de référence est celui de l'Education Nationale, en annexe de la convention et sera complété par les différentes parties.**

Ces dispositions pourront être précisées dans des fiches actions.

## **Article 6/ L'organisation et la régulation de l'occupation des locaux hors temps scolaire :**

L'État, responsable du service public de l'enseignement, définit le contenu et l'organisation des activités d'enseignement obligatoires. La commune a la charge des écoles publiques. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les réparations, l'équipement et le fonctionnement.

L'ensemble des locaux scolaires est confié durant le temps scolaire au directeur d'école qui en devient affectataire. Il veille à la bonne marche de l'école et « *fixe les modalités d'utilisation des locaux scolaires pendant les heures et périodes au cours desquelles ils sont utilisés pour les besoins de l'enseignement et de la formation* » (décret n°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école).

Toute utilisation des locaux en dehors des jours d'école est soumise à information préalable de l'instance municipale dans le respect des dispositions de l'article L212-15 du code de l'éducation.

- Des conventions de mise à disposition et d'usage viendront en préciser les modalités.

## **4. S'appuyer sur les parcours éducatifs pour favoriser l'émergence d'une dynamique de réussite scolaire**

Quelques objectifs communs :

- Renforcer la continuité entre les structures d'accueil de la petite enfance de la commune de Gonesse et l'école maternelle.
- Renforcer la maternelle dans son rôle d'école de l'acquisition du langage et de l'épanouissement de l'enfant en s'appuyant sur toute la communauté éducative, dont les ATSEM sont partie intégrante.
- Développer les dispositifs d'aide aux élèves en les articulant aux apprentissages scolaires.

## **Article 1/ L'Ecole inclusive**

L'accompagnement des élèves en situation de handicap est un principe fondamental dans le fonctionnement des écoles. La Mairie de Gonesse s'implique pour favoriser l'inclusion de tous les profils d'élèves.

Les AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) sont des contractuels de droit public recrutés par l'État sur le fondement de l'article L. 917-1 du code de l'éducation. Ils bénéficient, depuis la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, de contrats de trois ans avant d'accéder, après six ans de service dans ces fonctions, à un contrat à durée indéterminée (CDI). Pour faciliter l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap, l'accompagnement doit pouvoir être assuré sur les temps scolaires (à la charge de l'Education nationale) et périscolaires (à la charge de la commune). Ces derniers correspondent aux temps immédiatement avant et après l'école, ainsi qu'au temps de restauration.

Un effort particulier sera donné à la cohérence des temps de travail des AESH sur les temps scolaires et périscolaires, permettant à ceux-ci de pouvoir suivre un enfant porteur de handicap sur ses différents temps.

Les AESH sont gérés par les et bénéficient d'un contrat définissant leurs missions et leurs horaires.

Leurs missions peuvent être complétées par des interventions rémunérées par les municipalités lors des prises en charge hors temps scolaire.

Afin d'anticiper l'évolution à venir à propos d'une prise en compte globale du temps de l'enfant en situation de handicap, il est convenu ce qui suit :

Le pilote 1<sup>er</sup> degré (Inspectrice) des PIAL couvrant la ville de Gonesse, soutenu par l'expertise de la coordonnatrice, va répertorier les disponibilités hors du temps de contrat des AESH. Ces disponibilités seront proposées à la commune pour des interventions rémunérées en lien avec les situations de handicap d'élèves durant les temps périscolaires.

Pour se faire, la situation de chaque AESH sera étudiée par une commission bipartite Inspection de l'éducation nationale / Service municipal désigné par le Maire.

- Les PPS (Programmes Personnalisés de Scolarisation) qui établissent les conditions nécessaires à la scolarisation d'un enfant porteur de handicap posées par la MDPH, doivent pouvoir se construire avec l'apport des différents personnels qui accompagnent l'enfant dans sa scolarité : enseignants mais aussi ATSEM et animateurs. Dans le cadre strict du secret partagé et sous l'égide de la MDPH, constats et propositions d'accompagnement pourraient être formalisés. Un travail partenarial sur ce thème pourrait être mené. Il fera alors l'objet d'une fiche-projet.

Ces actions pourront être précisées dans des fiches projets.

### **Article 2/ Les bilans scolaires des élèves et les résultats aux évaluations nationales :**

Adossée aux parcours éducatifs santé, culturel et citoyen, l'école inscrit son action éducative, au regard des programmes de l'Education Nationale, dans son environnement socio-culturel et numérique en liant un partenariat avec les services de la Ville qui participent activement au continuum éducatif recherché.

Cette alliance éducative où l'élève est pleinement acteur se décline par des actions mêlant rencontres, découvertes, productions, valorisations, tant sur le temps scolaire que sur le temps périscolaire, encadrées par un projet pédagogique co-rédigé par les enseignants et les intervenants municipaux ou associatifs.

La transmission de données territorialisées et anonymisées est indispensable à la bonne connaissance des familles et de leurs besoins sur le champ du social et de l'éducatif, au sens large, pour l'autorité territoriale et les services municipaux.

Cette communication se fera en conseil d'école et les éléments globaux seront fournis par chaque école à la direction de l'Education (D3E).

L'IEN organisera chaque année, courant février, une réunion afin de présenter et commenter des résultats globaux et anonymés des élèves de la Ville aux évaluations nationales en présence de l'élue au scolaire, de la direction de l'Education (D3E), de la DGAS et de la DGS.

### **Article 3/ Engager les personnels dans une culture du développement professionnel :**

Les actions envisagées :

- Élaborer une charte des bonnes pratiques (enseignants, animateurs, ATSEM) prenant en compte les spécificités de chaque métier et la nécessaire cohérence éducative sur les différents temps de l'enfant à l'école.
- Veiller à associer enseignants et ATSEM dans des actions de formation concernant l'école maternelle.

#### **Article 4/ Le parcours d'éducation à la citoyenneté :**

La démarche sera de renforcer la mise en œuvre du parcours citoyen sur le fondement des valeurs de la République, en prenant en compte les actions liées à l'engagement civique organisées par la Ville et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements. Les cérémonies commémoratives participeront par ailleurs de cet apprentissage, de même que les sorties et séjours scolaires qui peuvent contribuer au devoir de mémoire.

Le lien avec le jumelage avec la Ville de Leonessa en Italie est également à développer et à structurer en privilégiant les relations entre les écoles des deux villes et entre les élèves des deux pays.

#### **Article 5/ Le parcours d'éducation artistique et culturelle :**

La Ville de Gonesse privilégie depuis de nombreuses années une offre d'activités d'éveil notamment culturelles.

Chaque classe, quel que soit le niveau peut bénéficier d'un accès aux œuvres artistiques de la création et du patrimoine dans les différents domaines culturels : littéraire, image et cinéma, spectacle vivant, patrimoine, arts plastiques. Les ressources culturelles de la Ville et leur accès, participent aux temps forts des projets artistiques et culturels de classe ou d'école.

Principe fondateur de l'action municipale, l'éducation artistique et culturelle est déjà largement mise en œuvre et demande principalement à être articulée de façon cohérente au parcours éducatif.

Dès lors, les principaux objectifs seront :

- Renforcer le partenariat artistique et culturel dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle dès l'entrée à l'école maternelle ; ce partenariat déjà largement mis en œuvre demande à être formalisé dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt.
- Intégrer les apports culturels municipaux dans le livret du PEAC de l'élève.

#### **Article 6/ Le parcours d'éducation au développement durable (parcours E3) tout au long de la scolarité :**

La compréhension des relations entre les questions environnementales, économiques, sociales et culturelles doit aider les élèves à mieux percevoir l'interdépendance des sociétés humaines et du système Terre, la nécessité de faire des choix informés et responsables et d'adopter des comportements qui tiennent compte de ces équilibres, et l'importance d'une solidarité à l'échelle mondiale.

De ce fait, les enjeux sont multiples :

- Renforcer l'éducation au développement durable
- Penser une continuité pédagogique dans le parcours de l'élève
- Renforcer les liens entre les écoles, les établissements et les partenaires
- Promouvoir les innovations pédagogiques
- Former les enseignants et les élèves
- Valoriser la dynamique des équipes
- Viser une labellisation de territoire

Territoire pilote, avec 10 établissements labellisés, la circonscription de Gonesse est engagée dans le projet Territoire E3D qui rassemble à ce jour 2 lycées, 5 collèges, 8 écoles et 14 référents du premier degré. Ce travail en réseau contribue, entre autres, à une meilleure connaissance et mobilisation des acteurs locaux de l'EDD. Il s'inscrit dans une stratégie de rayonnement et d'attractivité d'un territoire, favorisant de nouvelles synergies avec l'ensemble des collectivités territoriales concernées.

- Envisager une démarche partenariale qui peut aller de la coordination à l'intégration et qui renvoie systématiquement à un des trois niveaux de labellisation identifiés.

- Etablir des continuités pédagogiques qui soutiennent la progression des élèves tout au long de leur scolarité et où la dynamique partenariale est clairement définie.
- Enrichir l'offre partenariale

### **Article 7/ Les parcours linguistiques et l'ouverture au monde :**

L'organisation des Enseignements Internationaux de Langues Etrangères E.I.L.E. ; cours de langues étrangères en tant que langues des pays d'origine des familles des enfants se déroulent hors temps scolaire avec des professeurs de niveau universitaire envoyés par les ambassades des pays concernés à raison d'une heure trente par semaine. Ces enseignements font partie intégrante du temps scolaire même s'ils se déroulent en dehors du temps habituel.

Leur organisation suppose la mise à disposition par la Ville et convenue en amont avec elle, d'un local propre à l'enseignement.

Ces enseignements viennent en complément de l'enseignement des langues étrangères telles que l'anglais ou l'allemand, prévues aux programmes scolaires et pour lequel l'Education nationale partagera avec la Ville des éléments d'évaluation de leur apprentissage au sein des écoles Gonessiennes.

### **Article 8 / L'atelier santé Ville de Gonesse et son Contrat local de santé**

L'atelier Santé Ville fait partie des dispositifs créés par l'Etat pour accompagner les besoins en santé des quartiers prioritaires au sens de la Politique de la Ville. L'objectif est de proposer des actions afin de réduire les inégalités sociales.

Ainsi, un parcours santé intitulé « Comment bien vivre ? » pourrait être déployé dans les écoles concernées. Il s'articulerait autour de thématiques comme l'hygiène, l'équilibre alimentaire, le sommeil, l'éducation aux écrans, la relation à la nature. Ces propositions seront précisées dans une fiche action.

### **Dispositions transitoires :**

La présente convention prend effet à la date de signature et ce, pour une durée de quatre ans. Elle pourra être dénoncée par une des parties et par lettre recommandée avant chaque rentrée scolaire. Elle peut être modifiée par avenant, avec l'accord des deux parties. Elle fera chaque année l'objet d'une rencontre entre les partenaires afin de faire le bilan des actions entreprises et de se projeter sur le calendrier de l'année scolaire à venir.

Lui sont adjointes des annexes, telles que les deux premières fiches actions relatives à la prise en charge de l'enfant et au transfert de responsabilité (F.A. n°1) et aux Conseils d'école (F.A. n°2), ainsi que l'annexe s'agissant du P.A.I.

Fait en deux exemplaires à Gonesse, le 13/10/2022

**L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique  
des services de l'Éducation nationale,**

**Olivier WAMBECKE**



**Le Maire de Gonesse,**



**Jean-Pierre BLAZY**

**FICHE ACTION N°3**

**LES CONSEILS D'ÉCOLES**

Afin que le conseil d'école joue pleinement son rôle d'instance de concertation et de dialogue et pour lui permettre d'apporter des réponses étayées aux interrogations des membres de la communauté éducative et des parents d'élèves, il convient d'organiser son fonctionnement tant sur la forme que sur le fond, ceci en fixant un délai de prévenance et en organisant une régulation des ordres du jour.

Références : L'organisation des conseils d'école est régie par le Code de l'Éducation et ses articles L 411-1 et D 411-2 entre autres.

<p><b>Objectifs généraux et opérationnels</b></p>	<p>Le conseil d'école permet d'institutionnaliser une réunion périodique entre tous les acteurs de la communauté éducative.</p> <p>La composition et les compétences du conseil d'école prennent en compte les questions de la vie scolaire</p> <p>C'est une instance de construction, de concertation et de travail en commun, et non une instance d'enregistrement de demandes diverses relatives aux écoles qui font l'objet de procédures régulières et spécifiques, comme les demandes de travaux notamment.</p> <p>Dans ce cadre sont examinés les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement,</li> <li>- L'utilisation des moyens alloués à l'école,</li> <li>- Les conditions de bonne intégration d'enfants en situation de handicap,</li> <li>- L'hygiène scolaire,</li> <li>- La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, etc.</li> </ul> <p>Dans un objectif d'une communication partagée et maîtrisée, une co-construction (Ville, Education Nationale et représentants parents d'élèves élus) des ordres du jour est souhaitable.</p> <p>La collectivité en fonction de l'actualité de la vie de la municipalité, doit pouvoir proposer l'inscription d'un certain nombre de sujets.</p> <p>De même qu'un calendrier établi suffisamment en amont et une transmission des ordres du jour dans un délai déterminé permettent l'objectif principal : une meilleure régulation et anticipation, une plus grande efficacité dans l'apport de réponses.</p>
<p><b>Acteurs / intervenants</b></p>	<p>Les Directrices et Directeurs d'école en leur qualité de président, la Ville avec les Conseillers municipaux représentants désignés et siégeant, et la Direction de l'Éducation et ses équipes administratives et de terrain, opérantes.</p>

## Annexe à la Convention Ville – Education Nationale / 2022-2026

<b>Organisation et mode opératoire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Un calendrier sera élaboré en début d'année scolaire planifiant l'ensemble des conseils d'écoles de la Ville pour les trois trimestres.</li><li>- Trois semaines avant la tenue du Conseil d'école, la direction d'école transmettra son projet d'ordre du jour aux différents membres, leur demandant les sujets qu'ils souhaitent y porter.</li><li>- La collectivité en fonction de l'actualité de la vie de la municipalité, proposera l'inscription d'un certain nombre de sujets.</li><li>- Toutes les questions ou interventions relatives au stationnement et à la sécurité aux abords des écoles, aux travaux sont renvoyées vers les assemblées de quartiers, abordées en amont en commission de travaux ou redirigées vers le guichet unique de la direction de l'éducation ; à l'écoute quotidienne des directeurs sans attendre le Conseil d'école.</li><li>- L'ordre du jour ainsi arrêté sera établi sur un cadre commun à toutes les écoles.</li><li>- Le Conseiller municipal représentant est convié via les services municipaux de l'éducation.</li><li>- La Ville, employeur, et selon les sujets abordés, désignera les personnels (ATSEM, animateurs) susceptibles de devoir participer aux Conseils d'école.</li><li>- Lors du conseil, chaque sujet sera porté au procès-verbal en accord avec l'ensemble des membres participant.</li><li>- Le procès-verbal devra être rédigé en concertation avec la Ville, puis dûment signé, il sera adressé dans les jours qui suivent le conseil, en deux exemplaires auprès de l'Inspectrice de l'Education Nationale et par la voie du courriel auprès des services municipaux de l'éducation et son guichet unique.</li></ul> <p><a href="mailto:education@mairie-gonesse.fr">education@mairie-gonesse.fr</a> <a href="mailto:guichetunique@mairie-gonesse.fr">guichetunique@mairie-gonesse.fr</a></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La Ville adressera, au plus tard en amont de la période du conseil d'école suivant, un état des réponses aux questions posées et sujets abordés lors du conseil d'école précédent. Ceci à chacun des membres du conseil d'école.</li></ul>
<b>Indicateurs et Evaluation</b>	A l'occasion du Comité de pilotage – Celui de la deuxième quinzaine de mai.

**FICHE ACTION N°4**

**L'ACCUEIL DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP OU PRESENTANT UNE MALADIE  
CHRONIQUE OU DE LONGUE DUREE**

Code de l'éducation – Art L111-1 : « L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction. »

Code de l'action sociale et des familles – Art. L114 : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

La Mairie de Gonesse, en étroite collaboration avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Val d'Oise, s'engage et s'implique pour améliorer l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers lors des temps scolaires et périscolaires.

## Annexe à la Convention Ville – Education Nationale / 2022-2026

<p><b>Principes globaux</b></p> <p><b>Objectifs généraux et opérationnels</b></p>	<p>A la rentrée scolaire 2021, 6 481 500 élèves étaient scolarisés dans le premier degré dont 212 450 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire.</p> <p>Sur l'année scolaire 2021-2022, 75 % des élèves en situation de handicap scolarisés dans les établissements du premier degré le sont en classe ordinaire.</p> <p>141 700, soit les deux tiers d'entre eux, reçoivent une aide humaine, qu'elle soit individuelle ou mutualisée, parmi eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 90 500 bénéficient d'une aide mutualisée</li> <li>- 34 100 bénéficient d'une aide individuelle sur une partie de leur temps scolaire</li> <li>- 17 100 bénéficient d'une aide individuelle sur l'intégralité de leur temps scolaire</li> </ul> <p>D'après la MDPH 95 (Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap), en 2022, 209 orientations scolaires ont été notifiées à des enfants gonesseis.</p> <p>Concernant l'aide humaine aux élèves en situation de handicap, 137 droits ont été accordés à des élèves vivants à Gonesse.</p> <p>En 2021, pour le premier et le second degré, 125 000 AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) étaient recrutés par l'Education Nationale.<sup>1</sup></p> <p>Plusieurs objectifs généraux découlent donc de ces données et des retours des professionnels de l'Education Nationale et des Services Municipaux, notamment sur les temps périscolaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le partenariat entre les deux administrations</li> <li>- Faciliter l'inclusion des élèves sur les temps scolaires et périscolaires</li> <li>- Accueillir les élèves à besoins particuliers dans un environnement adapté</li> <li>- Développer la mutualisation de l'emploi des AESH, de façon à leur offrir du temps plus complet et pour l'élève, d'avoir un seul référent.</li> </ul> <p>Afin de préciser les objectifs généraux, des objectifs opérationnels ont été définis.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et signer une convention entre les deux administrations ainsi que des fiches actions</li> <li>- Organiser plusieurs COTECH, COPIL et réunions d'échanges avec les différents partenaires dans l'année</li> <li>- Recruter des AESH sur les temps scolaires et périscolaires</li> <li>- Echanger sur les difficultés rencontrées lors des différents temps de l'enfant</li> <li>- Former/sensibiliser les élèves et les professionnels sur la question de la différence et du handicap</li> <li>- Construire ensemble des outils permettant un environnement adapté</li> </ul>
<p><b>Acteurs / Intervenants</b></p>	<p>Communauté éducative - Direction d'école, Référent PIAL, IEN, Agents Municipaux de Gonesse en responsabilité des actions éducatives, des temps périscolaires, de la santé et du handicap.</p>

<sup>1</sup> [Accès à l'éducation : mieux accompagner enfants en situation de handicap | vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr/actualite/education/accès-a-l-éducation-mieux-accompagner-enfants-en-situation-de-handicap)

**Annexe à la Convention Ville – Education Nationale / 2022-2026**

<p><b>Organisation et mode opératoire</b></p>	<p>Afin de répondre aux différents objectifs posés précédemment, plusieurs actions peuvent être mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir pour l'année scolaire des dates de rencontres à intervalles réguliers entre l'Education Nationale (PIAL, enseignants référent) et la ville</li> <li>- Permettre aux agents municipaux de participer à la réunion d'information des AESH ayant lieu en début d'année afin de présenter le dispositif proposé par la ville pour accompagner les élèves sur les temps périscolaires</li> <li>- Communiquer sur les postes d'AESH à pourvoir au sein de la ville (réseaux sociaux de la ville, forum des métiers santé et médico-social, ...)</li> <li>- Permettre à un agent présent lors des temps périscolaires d'assister aux ESS (Equipe de Suivi de Scolarisation) et de compléter le GEVA-Sco afin que la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) puisse avoir des informations sur tous les temps de l'enfant et accorder des droits en adéquation → Informer les parents de la nécessité d'inviter la ville si les enfants sont présents sur les temps péri ou extra-scolaires</li> <li>- Communiquer la liste des AESH de l'Education Nationale présenterait un intérêt pour travailler durant les temps périscolaires</li> <li>- Proposer aux agents municipaux des formations/sensibilisation sur le handicap (accueil, accompagnement de l'élève)</li> <li>- Développer des temps de sensibilisation au handicap (connaître les différents types de handicap, prendre conscience qu'un handicap n'est pas forcément visible).</li> <li>- Inciter les parents ayant des enfants sur les temps périscolaires à transmettre les éléments d'adaptation nécessaires à leurs enfants (par exemple les PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation))</li> <li>- Communiquer au Service des temps périscolaires les PAI (Projet d'Accueil Individualisé)</li> <li>- Définir le processus de recrutement des AESH sur les temps périscolaires</li> </ul>
<p><b>Indicateurs et Evaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enfants scolarisés à Gonesse ayant un PPS</li> <li>- Nombre d'enfants scolarisés à Gonesse ayant un droit d'aide humaine individuelle</li> <li>- Nombre d'enfants scolarisés à Gonesse ayant un droit d'aide humaine mutualisée</li> <li>- Nombre d'enfants en situation de handicap présents sur les temps périscolaires</li> <li>- Nombre d'enfants ayant un PAI</li> <li>- Nombre d'AESH présents auprès des enfants (individuelles et mutualisées)</li> <li>- Nombre d'AESH manquantes (individuelles et mutualisées)</li> <li>- Nombre d'AESH recrutées sur les temps scolaires</li> <li>- Nombre d'AESH souhaitant travailler durant les temps périscolaires</li> <li>- Nombre d'AESH recrutés par la mairie sur les temps périscolaires</li> <li>- Nombre de rencontres et d'échanges sur les situations</li> <li>- Nombre d'agents formés/sensibilisés</li> <li>- Nombre d'enfants sensibilisés</li> </ul>

## ANNEXE 2

LA CULTURE POUR TOUS	Nom de l'action	Résumé d'objectifs de l'action	Partenaires	Actions précisées en cours ou réalisées cette année	Coût de l'action et Financements	Observations Evaluation
<p><b>Parcours culturel dès le plus jeune âge à l'attention des familles</b></p> <p>0-3 ans 3-6 ans 6-11 ans</p>	<p>Favoriser l'égalité d'accès à la culture : la culture partie prenante de l'éveil culturel des jeunes enfants et des enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition de repères, ouverture culturelle, développement du sensibilité</li> <li>- Favoriser le partage d'expériences sensibles parents/enfants</li> <li>- Réaliser et s'assurer de la diffusion auprès des familles d'une communication spécifique Tout Jeune Public et Jeune Public</li> </ul>	<p>Service Petite enfance PRE-Réseau de soutien à la parentalité CCAS Maisons des habitants Enfance</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds et animations dédiés dans les médiathèques et extension des horaires le mercredi matin</li> <li>- Programmation Tout Jeune Public en famille</li> <li>- Nouvelle action mensuelle le dimanche matin au cinéma</li> <li>- Reprise de la programmation du cinéma en direction des familles, CLSH</li> </ul>	<p>Budget de fonctionnement des services : acquisition et animation, personnel, diffusion Communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budgets consacrés</li> <li>- Ratio coût et personnes touchées</li> <li>- Taux de couverture/ratio</li> <li>- Fidélisation des publics cibles</li> <li>- Satisfaction des usagers et des partenaires</li> <li>- Programmation annuelle</li> </ul>	

<p><b>Parcours coordonnés pour élèves Primaires Collégiens Lycéens</b></p>	<p>Favoriser l'égalité d'accès à la culture : les équipements culturels du territoire partie prenante du parcours artistique et culturel de l'élève basé sur les 3 piliers de EAC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accès à la connaissance</li> <li>- La rencontre avec les œuvres et les arts</li> <li>- La pratique artistique</li> </ul> <p>Parcours coordonnés conformément aux orientations et objectifs du PEDT : en lien avec l'EN et la D3EEE : équilibre et équité des propositions, procédure partenariale pour valider les projets, le calendrier des actions...</p>	<p>Coordonné avec : Direction de l'Education Nationale : CPC Chefs d'établissement Référents culture du secondaire Appel à manifestations d'intérêt auprès des écoles</p>	<p>- Actions et interventions dans les centres de loisirs : MDA depuis novembre, ponctuellement des artistes de la saison</p> <p>Nbe d'élèves touchés : en cours Nbre d'écoles : en cours Nbre de collèges : tous Nbre de lycéens : en cours</p> <p>- Diffusion dans les établissements secondaires : S-Vrai, Les filles de Simone, Les échappés vifs et en soirée dans les établissements culturels - Collégiens et lycéens au cinéma - Projets avec les CDI, - Pratiques artistiques des élèves CHAM et classes orchestres</p>	<p>Pass culture national – Part collective à formaliser pour la rentrée 2022</p> <p>CD95 – collégiens : Dossier de subvention en cours</p> <p>Budget de fonctionnement DAC et budget projets la D3EEE</p>	<p>- Nombre de projets reçus - Budgets consacrés - Ratio coût et élèves touchés - Taux de couverture - Participation des écoles et établissements - Résultats scolaires - Enquête de satisfaction auprès des enseignants, des élèves, des familles - Programmation annuelle</p>
--	---	---	--	---	---

			<p>- Projets menés avec des enseignants français, histoire-géographie, éducation civique, philosophie, éducation musicale langues, lettres, SVT, latin, les CDI ...</p>		
<p><b>Programmes d'actions pour tous</b></p>	<p>Favoriser l'égalité d'accès à la culture : permettre à chacun d'accéder à la culture, à l'art et à la pratique artistique : Développer les expériences artistiques et culturelles tous publics : Les personnes en situation de handicap</p>		<p>- Projet autour du Cirque pour 8 classes de IEM depuis septembre - Ciné ma différence depuis septembre - Accueils inclusifs dans tous les équipements</p>	<p>Coordination des actions existantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions proposées</li> <li>- Budgets consacrés</li> <li>- Nombre de partenaires</li> <li>- Ratio coût et personnes touchées</li> <li>- Fidélisation des publics cibles</li> <li>- Satisfaction des usagers et des partenaires</li> </ul>
<p><b>La Jeunesse</b></p>	<p>Favoriser l'égalité d'accès à la culture : accompagner les jeunes dans leur construction - Programmations liées à des sujets de société, historiques, politiques... : sur les temps libres - espaces jeunes, en direction des services civiques, CMJ -Fédérer les Jeunes sur des événements culturels :</p>	<p>Direction de la Citoyenneté, Jeunesse et animation des quartiers</p>	<p>- Accompagnements des pratiques musicales le samedi à la MDA - Service Civique : 2 spectacles et 1 rencontre avec les artistes - Lancement des cinés popcorn</p>	<p>Coordination des actions existantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budgets consacrés et ratio</li> <li>- Nombre d'actions proposées et réalisées</li> <li>- Nombre de jeunes touchés</li> <li>- Changement de comportement, fidélisation</li> </ul>

	<b>Événements Jeunesse : festifs, créatifs, et ludiques</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sortie spectacle avec les espaces Jeunes</li> <li>- Ateliers slam</li> </ul> <b>Événements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation des acteurs Jeunesse</li> <li>- Satisfaction auprès des Jeunes et des partenaires</li> </ul>
--	---	--	---	---

## SUBVENTIONS COMMUNALES 2024

### CHARTRE DE BONNE CONDUITE DES PARENTS

Je soussigné(e), .....

Président(e) de l'association sportive .....

M'engage à signer et à mettre en œuvre « la charte de bonne conduite des parents »

qui se construit autour de 4 principes généraux :

- PARTICIPER
  - Je m'intéresse à ce que fait mon enfant.
  - Je m'implique dans la vie du club, j'y apporte mes compétences.
  - Je suis présent lors des déplacements
  
- ENCOURAGER
  - Je soutiens et j'encourage mon enfant dans la victoire et la défaite.
  - J'applaudis le beau geste, même s'il est fait par l'adversaire.
  - J'adopte, en toutes circonstances, un comportement exemplaire.
  
- RESPECTER
  - Je respecte le rôle de chacun : je ne suis pas l'entraîneur de mon enfant.
  - Je respecte les horaires des entraînements.
  - Je respecte les adversaires et les décisions des arbitres.
  
- EDUQUER
  - J'apprends à mon enfant que le sport est avant tout un jeu.
  - J'apprends à mon enfant à prendre soin de son intégrité physique et morale et du matériel.
  - Je refuse toute forme de violence et de tricherie.

Fait à .....

Le .....

Signature :

**ANNEXE 4**

**STRUCTURES MUNICIPALES SCOLAIRES - PERISCOLAIRES ET PETITE ENFANCE**

ECOLLES ELEMENTAIRES	ADRESSE	EFFECTIFS D'ENFANTS	NOMBRE DE COLLABORATEURS DU SERVICE PUBLIC Entretien ménager
MARC BLOCH	Square du Nord	309	6
ALBERT CAMJUS	Square de la Garene	259	6
CHARLES PEGUY	51 Avenue des Jasmins	237	4
ROGER SALENGRO	96 Avenue Gabriel Péri	256	6
JEAN JAURES	18 Rue Claret	330	4
ROLAND MALVITTE	18 Rue Claret	275	6
ADRIEN THERY	22 Rue Claret	346	5
MARIE CURIE	35, Rue Maurice Ravel	166	4

ECOLLES MATERNELLES	ADRESSE	EFFECTIFS D'ENFANTS	NOMBRE DE COLLABORATEURS DU SERVICE PUBLIC ATSEM (1 par classe)	NOMBRE DE COLLABORATEURS DU SERVICE PUBLIC Entretien ménager
PAULINE KERGOMARD	Square du Nord	89	4	1
RENE COTY	Square de la Garene	189	8	2
JEAN DE LA FONTAINE	Square des sports	86	5	2
CHARLES PERRAULT	36 bis Av Léon Grandfils	134	6	1
BENJAMIN RABIER	Rue Maurice Ravel	102	4	1
LUCIE & RAYMOND AUBRAC	1 rue Guy Moquet	127	6	2
MARIE PAPE CARPANTIER	9 Rue Alfred de Vigny	103	4	2
MAURICE GENEVOIX	Parc d'Orgemont	135	5	1
MARIE LAURENCIN	22 bis Rue Claret	226	8	2
ANNE SYLVESTRE	1, Ruelle Braque	108	4	1
LOUISE MICHEL	70 Ave Maurice Meyer	139	6	2

CENTRE DE LOISIRS - Pré et post scolaire et extra scolaire : vacances et mercredis	ADRESSE	EFFECTIFS D'ENFANTS Pré-scolaire / Post-scolaire (effectif maximum)	EFFECTIFS D'ENFANTS Mercredis (effectif maximum)	EFFECTIFS D'ENFANTS Vacances (effectif maximum relevé depuis sept- 23)	NOMBRE MAXIMUM SELON FREQUENTATION - DE COLLABORATEURS DU SERVICE PUBLIC EQUIPE D'ANIMATION	NOMBRE DE COLLABORATEURS DU SERVICE PUBLIC - Entretien ménage
<b>Maternels</b>						
LES POULBOTS	Rue Daunay	26 / 55	102	67	20	2
VICTOR HUGO	Square de la Garenne	11 / 19	51	47	10	1
LOUISE MICHEL	70 Avenue Maurice Meyer	9 / 17	39	37	10	1
<b>Élémentaires</b>						
LES GAVROCHES	Rue de l'Églantier	44 / 90	75	83	18	2
ROGER SALENGRO	96 Avenue Gabriel Péri	13 / 24	40	50	10	1
MARC BLOCH	Square du Nord	20 / 35	43	47	12	2
<b>Annexes en temps scolaire</b>						
RENE COTY	Square de la Garenne	17 / 24				compris dans l'école
MARIE CURIE - BENJAMIN RABIER	35 rue Maurice Ravel	16 / 46				1
CHARLES PEGUY	36 bis Avenue Léon Grandfils	9 / 12				compris dans l'école
MARIE PAPE CARPANTIER	9 rue Alfred de Vigny	9 / 23				compris dans l'école
ANNE SYLVESTRE	1 rue Georges braque	18 / 28				compris dans l'école
LUCIE & RAYMOND AUBRAC	Rue Guy Moquet	5 / 21				compris dans l'école
CHARLES PERRAULT	36 b Avenue Léon Grand fils	7 / 11				compris dans l'école

LES SITES DE RESTAURATION - Dans leur quasi-totalité, au sein des écoles	ADRESSE	EFFECTIFS D'ENFANTS	NOMBRE DE COLLABORATEURS DU SERVICE PUBLIC RESTAURATION assurant le service des repas et l'entretien ménage
CLARET (JEAN JAURES)	22 rue Claret	190	7
CLARET (ADRIEN THERY)	22 rue Claret	170	
ROLAND MALVITTE	18 rue Claret	176	3
ROGER SALENGRO	96 av Gabriel Péri	144	3
CHARLES PEGUY	36 bis Avenue Léon Grandfils	76	2 (avec la maternelle Charles Perrault)
MARIE CURIE	35 rue Maurice Ravel	95	3 agents (avec la maternelle Benjamin Rabier)
MARC BLOCH	Square du Nord	123	3
FAUCONNIERE (ALBERT CAMUS)	Square des Sports	102	2

EQUIPEMENT DE JEUX ET DANIMATION OUVERT A TOUS, ET LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS, ET DES ASSISTANTES MATERNELLES	HORAIRES D'OUVERTURE	NOMBRE DE COLLABORATEURS DU SERVICE PUBLIC	NOMBRE DE COLLABORATEURS DU SERVICE PUBLIC - Entretien ménage	
LUDOTHEQUE RAFAEL PADILLA	Rue Jean Moulin	9h-13h10 / 14h00-17h30 le samedi: 14h-18h	3	1

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (PETITE ENFANCE)	ADRESSE	EFFECTIFS D'ENFANTS	NOMBRE DE COLLABORATEURS DU SERVICE PUBLIC	observations
Crèche Familiale	Rue Albert Drouhot	56	20	Dont 16 asmats contrats de droit privé rattaché à la ville
Multi Accueil Victor Hugo	square de la Garenne	51	17	
Halte Garderie Louis Aragon	20 Bis ave Francois Mitterrand	26	4	
Multi Accueil Juliette Gréco	8 Ave Raymond RAMBERT	62	16	Collaborateurs privés P&B - DSP
Crèche Hospitalière	Rue Albert Drouhot	19	22	Réservation de 16 berceaux - Agents hospitaliers
Crèche Dessine Moi Un Mouton	rue de la Ferme St Simon	14	18	Réservation de 13 berceaux - Collaborateurs privés P&B
Relais Petite Enfance (RPE)	20 Bis ave Francois Mitterrand	60	1	25 asmats libérales inscrites (parents employés)
Lieu d'Accueil Enfants Rafael Padilla	Rue Jean Moulin	13	3	Espace gratuit sans inscriptions
Lieu d'Accueil Enfants Parents Victor Hugo	Square de al garenne	8	3	Espace gratuit sans inscriptions
Lieu d'Accueil Enfants Parents Louis Aragon	20 Bis avenue Francois Mitterrand	10	3	Espace gratuit sans inscriptions

Le taux de couverture au sens des EAJE 2021 (dernières données CAF DATA) :

32.9 % pour la Ville
34.4 % pour la CARPF
41.4 % le Département
59.4 % national
<b>Au sens des familles allocataires 2020</b>
67.8 % pour la Ville
63.5 % pour la CARPF
57.7 % le Département

## FICHE DE MISSION À REMPLIR

Si l'organisme (service de la ville, association ...) souhaite accueillir plusieurs volontaires :

- Si la mission est la même et se déroule dans le même établissement et même lieu géographique, une seule fiche mission suffit en précisant le nombre de volontaires souhaités ;
- Si les missions diffèrent dans leur contenu ou lieu de réalisation, alors il faut faire des fiches distinctes.



### Conseils rédactionnels pour concevoir une mission de Service Civique

- Pour éviter toute confusion avec une offre d'emploi, il n'est fait référence ni dans le titre ni dans le contenu de la fiche de mission à un poste ou une fonction mais à l'objectif d'intérêt général de la mission exprimé par des verbes tels que « favoriser », « lutter », « soutenir », « renforcer », « développer », ... ;
- La description de la mission comprend l'objectif d'intérêt général de la mission, son contexte, ses enjeux et les tâches confiées au volontaire en étant le plus précis possible dans la description, notamment en utilisant des verbes d'action concrets pour décrire l'activité des volontaires pour que les jeunes puissent comprendre aisément le domaine d'intervention et saisir l'utilité sociale de celle-ci.
- Le champ lexical du travail n'est pas utilisé : le terme « mission » est utilisé plutôt que « fonction », le volontaire « agit » plutôt que « travaille », « accompagner » plutôt qu'« encadrer », etc.
- Le titre et la description ne font pas référence à des intitulés de poste

#### INTITULÉ DE LA MISSION

#### Nom de la structure

Contact  
Nom du responsable structure  
Tél.  
Adresse  
Mail

#### Nombre d'heures :

#### Durée de la mission :

#### Quand ?

À partir de quelle date ?

<b>Combien de postes de service civique demandés ?</b>	
<b>Lieu de la mission :</b> Adresse du lieu de la mission	
<b>Le lieu de la mission est accessible aux personnes à mobilité réduite ?</b>	OUI ou NON <i>(rayer la mention inutile)</i>
<b>Description de la mission</b> <i>(Décrire les actions concrètes qui seront menées par le volontaire)</i>	
<b>En quoi cette mission est-elle complémentaire à l'action de l'équipe de la structure ?</b>	
<b>Comment les personnes accompagnées seront associées à la réalisation de la mission ?</b>	
<b>Comment et par qui sera assuré le tutorat ?</b>	

**Contact – Si :**

Ihab AMIN  
Pôle information orientation  
5 avenue François Mitterrand  
95500 Gonesse

☎ 01.34.45.10.92

☎ 06.24.63.24.81

✉ amin@mairie-gonesse.fr

<b>Fiche introductive</b>	<b>LA GOUVERNANCE</b>
---------------------------	-----------------------

<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action Nouvelle	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	
	<i>Personne référente</i>	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	Ce projet éducatif global porté par Monsieur Le Maire et les élus instaure une nouvelle méthodologie de travail autour d'un comité de pilotage, d'un comité de suivi et d'un comité technique. Ces instances reposent sur une démarche projet 0-25 ans, enjeu majeur qui doit être partagé par l'ensemble des partenaires. La mise en œuvre des actions du projet éducatif global repose sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluation continue.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le comité de pilotage, organisé une fois par an et présidé par Monsieur le Maire se déroule en présence des élus, de la direction générale, du DASEN ou de son représentant, du directeur de la Caf ou de son représentant, des représentants des directeurs d'école, des représentants des parents d'élèves et des conseils de quartiers, de la préfète à l'égalité des chances ou de son représentant, des représentants des associations locales du champ éducatif, des représentants des services de la ville</li> <li>• Le comité de suivi, organisé deux fois par an et présidé par Monsieur le Maire, se déroule en présence des élus, de la direction générale et des représentant des services et direction de la vile</li> <li>• Le comité technique se déroule en présence de la direction générale et des directions et services partenaires. Il pourra être convoqué autant que de besoin pour réajuster la mise en œuvre du projet.</li> </ul>	
<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le comité de pilotage impulse, décide et suit</li> <li>• Le comité de suivi prépare et conseille le comité de pilotage</li> <li>• Le comité technique réajuste la mise en œuvre du projet, évalue les incidences budgétaires et conseille les différentes instances</li> </ul>	
<b>Objectifs opérationnels</b>		
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>		
<b>Durée de l'action</b>		
<b>Partenaires de l'action</b>	Internes à la Ville	

	L'ensemble des services opérationnels du PEG Externe à la Ville	
<b>Public visé</b>		
<b>Territoire d'intervention</b>	La Ville de Gonesse	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	
	<i>Financeurs et montants</i>	
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de ?</b>		
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<i>Politiques Educatives</i>	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>		
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b><i>Indicateurs de processus :</i></b> Nombre de participants : Nombre de participants et d'acteurs satisfaits du projet/ nature de leur satisfaction : faire le lien avec les jeunes en amont et en aval	



<p><b>Réajustements pour la prochaine action</b></p>	
--	--

<b>Action N°1</b>	<b>LE COMITE TECHNIQUE DES VACANCES</b>
-------------------	---

<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action Nouvelle	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	<i>Direction des sports, Direction de la citoyenneté et de la jeunesse, Direction de l'enfance, de la petite enfance et de l'éducation scolaire, la Direction des actions culturelles, la Direction du CCAS, de la santé et des solidarités, le Programme de réussite éducative, la direction de la communication et de l'évènementiel.</i>
	<i>Personne référente</i>	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	Le comité technique du Projet Educatif Global est une instance de gouvernance rassemblant la direction générale, les directions opérationnelles du PEG. Il peut être convoqué autant que de besoin pour réajuster la mise en œuvre du projet, pour réguler les incidences budgétaires et conseiller les différentes instances. Le comité technique du PEG se transforme en comité technique des vacances.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner l'offre sur les petites périodes de vacances</li> <li>• Eviter les doublons et travailler en bonne intelligence</li> <li>• Permettre une communication coordonnée et lisible pour les habitants</li> </ul>	
<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler en parfaite transversalité</li> <li>• Rendre visible l'ambition éducative de la Ville</li> </ul>	
<b>Objectifs opérationnels</b>		
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>		
<b>Durée de l'action</b>	En amont de chaque période de vacances	
<b>Partenaires de l'action</b>	Internes à la Ville L'ensemble des services opérationnels du PEG	
	Externe à la Ville	
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Adolescents 15 et +	
<b>Territoire d'intervention</b>	La Ville de Gonesse	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	Budget à affiner

	<i>Financeurs et montants</i>	
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<i>Politiques Educatives</i>	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b><i>Indicateurs de processus :</i></b> Nombre de participants : Nombre de participants et d'acteurs satisfaits du projet/ nature de leur satisfaction : faire le lien avec les jeunes en amont et en aval	
<b>Réajustements pour la prochaine action</b>		

Action N°2	<b>LES QUARTIERS D'ETE</b>
------------	----------------------------

<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action existante et évolutive	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	<i>Direction de l'Enfance, de la Petite enfance, de l'Education et de la Logistique scolaire en coordination et transversalement avec la Direction Jeunesse-Citoyenneté, Direction des Sports, Direction des Actions culturelles</i>
	<i>Personne référente</i>	<i>La Direction coordinatrice avec spécifiquement, la responsabilité, responsabilité adjointe et coordination de terrain annuelle, du Service des temps périscolaires Désignation annuelle sur la période du dispositif d'un(e) coordonnateur(trice) dédié(e) à l'action.</i>
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>C'est avec la volonté de retrouver le traditionnel temps fort d'animations et de loisirs ludiques et familiaux de l'été au service des Gonesseins que se déroule l'opération Quartiers d'Eté entre le début juillet et la mi-août, pendant 4 à 6 semaines maximum.</p> <p>Depuis l'édition 2022, c'est une organisation innovante qui a été mise en place. Cette nouvelle formule se donnait pour ambition pour se distraire et se détendre l'été:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De créer un lien entre les quartiers,</li> <li>- De valoriser et faire connaître les ressources du territoire et celles de chaque quartier de Gonesse</li> <li>- Recentrer l'action sur les loisirs, l'après-midi, de 14 h à 18h,</li> <li>- Créer des temps d'animation aussi bien dans les quartiers que sur l'espace autour et dans la salle Jacques Brel,</li> <li>- Retenir l'idée des terrasses d'été autour des Maisons des Habitants et développer leur intervention en termes d'animations auprès des habitants,</li> <li>- Inclure le Parc de la Patte d'Oie comme espace d'activité,</li> </ul>	
<b>Objectifs globaux et description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 semaine 1 quartier 14h-18h : le centre-ville, la Fauconnière, les Marronniers et enfin, Saint Blin.</li> <li>• Lundi-mardi-mercredi / Les Maisons des Habitants. Pour mettre en lumière les équipements de la Ville des différents quartiers, mais également pour favoriser la mobilité des habitants, la mixité, le vivre-ensemble. Un temps fort de clôture chaque mercredi dans le quartier mis à l'honneur.</li> </ul>	



	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chaque mercredi soir, un temps fort en soirée pour clôturer la semaine du quartier : cinéma plein air, spectacles, animations de rue, etc...</li><li>• Jeudi et vendredi / salle Jacques Brel et tout le potentiel des espaces extérieurs et intérieurs de cet équipement.</li><li>• Samedi / Le Parc de la Patte d'Oie.</li><li>• 1 semaine de clôture au Parc de la Patte d'Oie</li><li>• Une dernière semaine exclusivement sur le Parc de la Patte d'Oie, placé en accès libre avec quelques animations encadrées ou pas.</li></ul> <p>Une organisation assouplie et différenciée, également mise en place dès 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réservations sur certains évènements et temps forts spécifiques,</li><li>• S'agissant des activités 14h-18h, un « passeport » Quartier d'Été, à retirer dans les différents points d'accueil de la Ville. Les enfants accompagnés ou non doivent le présenter, complété de l'autorisation parentale et des coordonnées en cas d'urgence, pour participer à chacune des activités.</li></ul> <p><b><u>Exemple de programme :</u></b></p> <p><b><u>Dans les Maisons Des Habitants :</u></b></p> <p>Ce dispositif accueille en libre accès, du lundi au mercredi avec un temps fort chaque mercredi soir et chaque mardi une sortie en base de loisirs (Jablines, Cergy).</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Espace parents/enfants : Un espace de libre activité, de jeu et de détente pour les parents accompagnés de leurs enfants de moins de 6 ans.</li><li>• Espace détente : Mise à disposition de chaises longues, confection de smoothies, café et thé.</li><li>• Espace bien être : permettre aux habitants de lâcher prise de prendre du temps pour eux dans un cadre pensé et adapté.</li><li>• Espace créatif : l'occasion de laisser libre court à son imagination et de créer des objets uniques et personnalisés.</li><li>• Espace ludothèque.</li><li>• Espace découverte : Camion science, ateliers scientifiques.</li></ul> <p>En centre-ville, c'est la médiathèque de Coulanges et les espaces alentour ombragés qui accueillent lundi-mardi et mercredi. Le programme culturel prévoit des conférences, des animations, sur des thèmes variés selon les années et les sujets d'actualité à Gonesse, des grands jeux, des ateliers cirque, une activité « carnet de voyage », un projet street art, etc...</p> <p><b><u>Les Activités proposées à la Patte d'oie :</u></b></p> <p>4 samedis + la semaine de clôture.</p> <p>Les activités proposées par des prestataires auxquels la Ville a recours :</p>
--	---

- Trampoline à 6 pistes
- Ventrigrisse
- Accrobranche + baby grimpe (accrobranche pour les petits)
- Jeux sportifs
- Capoeira
- Foot tennis
- Football
- Food Trucks : ventes de salades etc.

La dernière semaine à la Patte d'Oie en accès libre peut proposer également quelques activités, permettant de le rendre attractif, ceci dans une démarche raisonnée et écoresponsable,

- Structure accrobranche et baby grimpe,
- Tir à l'arc
- Vélo

#### **Les Activités proposées à la salle Jacques Brel :**

Les activités proposées par des prestataires auxquels la Ville peut avoir recours :

- Cirque (stage en journée le lundi, mardi, mercredi et jeudi vendredi en matinée avec représentation aux parents et aux habitants le vendredi à 17h + formule découverte jeudi et vendredi de 14h à 18h sur des créneaux de 45 min).
- Trampoline sur élastiques.
- Château multi activités.
- Ventrigrisse.
- Structure motricité pour les tous petits.
- Danses diverses : indienne, latine, modern jazz, etc).
- Ateliers de découverte des langues (anglais, espagnol, arabe, allemand).
- Activités manuelles diverses.
- Eveil musical
- Food Trucks : ventes de salades etc.
- Ludothèque.
- Atelier APF France Handicap et codes 95.
- Visite de la caserne des pompiers, etc...

A ce vaste programme s'ajoutent les activités annexes sportives organisées et encadrées par les éducateurs sportifs municipaux, dans les différents quartiers et structures dédiées de la ville : golf, vélo, tennis, tir à l'arc, slackline, pétanque, basket, foot etc...

Ainsi qu'un large programme bien dissocié, varié et adapté sur les espaces jeunesse avec de multiples sorties, activités dédiés aux jeunes, encadrées par les animateurs jeunesse.

Les accueils de loisirs de la Ville participent aux Quartiers d'Eté. Les enfants inscrits bénéficient des activités proposées, ce qui permet un élargissement et un accroissement de l'offre d'animations et de sorties proposée aux enfants.

<b>Durée de l'action</b>	4 à 6 semaines entre début voire mi-juillet et la mi-août au maximum	
<b>Partenaires de l'action</b>	Internes à la Ville Les services de la Ville  Externe à la Ville Les prestataires fournisseurs de structures récréatives Les services de l'Etat dans le soutien au financement	
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Les enfants et les adolescents, public 0-25 ans et leur famille	
<b>Territoire – secteur d'intervention</b>	Un point central par quartier ; les Maisons des Habitants et équipements culturels et sportifs structurants, la salle Jacques Brel et le Parc de la Patte d'Oie	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	
	<i>Financeurs et montants</i>	L'Etat, entre autres à travers le Contrat de Ville
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<i>L'animation des quartiers, le soutien à la parentalité, le divertissement et l'enrichissement culturel et sportif des enfants et des adolescents, ainsi que leur famille, à l'occasion des vacances d'été.</i>	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input type="checkbox"/>	

<p><b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus Et action de finalité, de bilan ou de clôture.</b></p>	<p><b>Indicateurs de processus :</b></p> <p><b>Indicateurs de résultat ou d'efficacité :</b></p> <p><b>Méthode d'évaluation envisagée :</b> Analyse du nombre de participants et de la fréquence des visites. Sondage oral sur place, recueil du niveau de satisfaction des participants</p>
<p><b>Réajustements pour la prochaine action</b></p>	

<b>Fiche action N°3 :</b>	<b>SOUTIEN SCOLAIRE</b>
---------------------------	-------------------------

<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action Nouvelle	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	<i>Direction de l'Education, conjointement Services Affaires scolaires et Temps périscolaires</i>
	<i>Personne référente</i>	<i>Séverine DOS SANTOS, dans la phase de lancement</i>
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Dans l'esprit de l'action mise en œuvre entre 2020 et 2021 après la crise sanitaire et l'interruption des TAPS incluant deux opérations phare : « Dispositif Été », la Ville poursuit son engagement dans l'intervention, l'accompagnement pour la réussite scolaire des élèves. Pour mémoire, ce premier plan d'aide à la scolarité a bénéficié à plus de 600 élèves, activé par 12 enseignants et 17 étudiants.</p> <p>Il s'agit aujourd'hui de poursuivre et, dans une approche détachée de l'ambiance scolaire pure mais tout autant rigoureuse et où la discipline et le respect du travail en groupe seront respectés, d'aborder de façon complémentaire différentes notions générales fondamentales en français et en mathématiques, tout niveau confondu entre le CP et le CM2, de retravailler, réexpliquer, décrypter sous un autre angle, sans appréhension pour l'élève, des leçons de grammaire, orthographe, différentes méthodes d'opérations, calcul mental, etc...</p> <p>L'un des enjeux majeurs est d'accompagner les élèves, les aider à éviter l'angoisse d'une leçon incomprise, la frustration, le découragement, en dépassant la crainte de poser des questions et de rester mobilisés, attentifs, intéressés.</p>	
<b>Objectifs globaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter l'aide aux élèves dans certains apprentissages fondamentaux et élémentaires selon leur niveau de classe.</li> <li>• Maintenir la confiance en soi et assurer la réussite scolaire.</li> <li>• Aider les élèves à acquérir des méthodes d'apprentissages.</li> <li>• Les soutenir dans leurs hésitations et leurs incompréhensions sur certaines notions vues en classe, dans une approche différente et hors cadre scolaire.</li> </ul>	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p>📌 Organisation :</p> <p>- Dispensé par des étudiants Gonessiens et des enseignants.</p> <p>- Mercredi matin et/ou Samedi matin - temps favorable et propice à la concentration de l'enfant, des sessions de 1h30, entre 9h et 12h entrecoupées d'une récréation d'une dizaine de minutes.</p>	

Perspective de 2 groupes consécutifs : 9h-10h30 et 10h45-12h15 ; à affiner

- ✚ - un groupe de 12 enfants par session, encadré par un enseignant ou deux étudiants.
- ✚ Il reviendra aux intervenants, enseignants et étudiants, à qui il est exigé d'adopter un langage et vocabulaire adaptés et de bon niveau, une posture adéquate, et une application des règles du service public, d'être au fait et de respecter le contenu générique des programmes en vigueur par niveau de classes.
- ✚ Il est également prévu que ces temps de soutien scolaire soient aussi consacrés à des échanges avec les enfants sur des thèmes variés : le vivre ensemble, la laïcité, l'égalité filles-garçons, le développement durable, etc, mais aussi les amener à lire, à les orienter vers tout ce que la Ville propose comme structures et activités culturelles, sportives, etc,
- ✚ Une fréquentation des sessions par roulement. La durée du créneau, pouvant s'élever entre 4 et 6 semaines, sera déterminée en fonction du nombre d'enfants à accueillir, ceci pour garantir au maximum d'élèves de pouvoir bénéficier de l'action.
- ✚ La collaboration de l'Education nationale a été sollicitée pour le repérage des élèves et la transmission à la Ville, dont leurs enseignants connaissance et les difficultés globales d'apprentissage et l'intérêt qu'ils puissent, avec l'accord des parents à qui ce dispositif sera proposé par les services de l'éducation, bénéficier de cette action complémentaire aux outils déployés par l'Education nationale (APC sur le temps méridien, soutien renforcé... PACTE en fin de journée selon les écoles, etc).
- ✚ Les enfants seront confiés par leurs parents à un adulte et récupérés par leurs parents ou personne désignée majeure, à la porte ou au portail remis par les adultes encadrants.
- ✚ Les intervenants disposeront de nécessaires d'écriture, dictionnaire, bescherelle, etc, qu'ils mettront à disposition des enfants et conserveront. Les enfants pourront ramener leur matériel. Nous prévoyons l'éventuelle utilisation des tableaux dans les classes.

Ressources humaines :

- Appel à candidatures et à réception des CV et motivations, deux réunions d'information – entretiens collectifs avec les postulants. Actuellement le recrutement de 3 étudiants et 2 enseignants en exercice ou pas est en cours : 1 exerçant dans le 2nd degré hors Gonesse et le second qui n'est pas en exercice, 3 enseignants des écoles de Gonesse et 4 étudiants n'ont pas répondu à l'invitation à la réunion.

	- minimum de 2 personnes par école. Les intervenants disposeront des fiches de renseignements et sanitaire de chacun des enfants accueillis, accès fléchés, coordonnées d'astreinte, d'une fiche navette sur laquelle seront transcrits : fiche de présence, déroulé de la session, thèmes abordés.	
<b>Durée de l'action</b>	En temps scolaire, les mercredis et/ou samedis matin. Perspective de démarrage – matinée de lancement : samedi 9 mars	
<b>Partenaires de l'action</b>	Internes à la Ville Les services de la Ville  Externe à la Ville Education Nationale	
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Elèves en élémentaire du CP au CM2	
<b>Territoire – secteur d'intervention</b>	Au sein des écoles. Une école de rassemblement et par quartiers.	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	Sur le budget de la masse salariale pour la rémunération des enseignants et des étudiants, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ 27€ nets avant impôts la vacation pour les intervenants non enseignants.</li> <li>✚ 36,85€ nets avant impôts pour les enseignants.</li> </ul>
	<i>Financeurs et montants</i>	Aucun financement externe n'a été sollicité. La piste n'a pu être explorée
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<i>La réussite éducative, et indirectement, le soutien à la parentalité.</i>	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input type="checkbox"/> Non	



<p><b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus Et action de finalité, de bilan ou de clôture.</b></p>	<p><b>Indicateurs de processus :</b></p> <p><b>Indicateurs de résultat ou d'efficacité :</b></p> <p><b>Méthode d'évaluation envisagée :</b> Questionnaire de satisfaction auprès des enfants, auprès des parents. Fiche d'évaluation complétée par les enseignants et les étudiants dispensant le soutien.</p> <p>La réflexion d'un temps fort marquant la finalité de cette action pourrait s'orienter vers l'organisation d'une grande dictée ou des lectures de poèmes ou de textes de grands écrivains qui ont marqués la France.</p>
<p><b>Réajustements pour la prochaine action</b></p>	

<b>Action N°4</b>	<b>BAFA CITOYEN</b>
-------------------	---------------------

<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action Nouvelle	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	<i>Structure Information Jeunesse</i>
	<i>Personne référente</i>	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un diplôme qui permet « d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs ». Le BAFA est considéré comme une porte d'entrée vers les métiers de l'animation, du social voire de l'enseignement. Il représente la clé pour évoluer en tant qu'animateur reconnu dans le milieu de l'animation.</p> <p>Ainsi l'idée du projet de BAFA Citoyen a été créé d'une part pour répondre à l'intérêt très fort des jeunes pour le BAFA, intérêt le plus souvent non suivi d'une formation à cause d'un coût trop important pour les jeunes et leurs familles et d'autre part pour permettre à la commune de bénéficier des compétences de jeunes Gonesseiens pour encadrer, en tant qu'animateur, les enfants sur les Accueils Collectifs de Mineurs.</p> <p>Le dispositif BAFA Citoyen a été mis en place afin d'apporter une aide financière et structurelle aux jeunes motivés par l'obtention de la qualification, en contrepartie d'un réel engagement citoyen.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider les jeunes dans leurs parcours professionnels</li> <li>• Promouvoir l'engagement citoyen</li> <li>• Développer les savoir-faire et les compétences</li> </ul>	
<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre disponible sur une période</li> <li>• Adopter une posture professionnelle</li> <li>• Enrichir son vocabulaire</li> </ul>	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former des jeunes au BAFA via un organisme</li> <li>• Mettre en place des heures citoyennes</li> </ul>	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ La Ville s'engage à payer plus de la moitié de la formation BAFA (stage théorique et approfondissement) à <b>15 jeunes</b> en contrepartie d'heures effectuées au sein de la ville pour le Service Jeunesse/Enfance soit sur la semaine, le mercredi après-midi, les samedis et les vacances scolaires selon les disponibilités. Pour assurer leur investissement, la ville demandera 50 euros sur la première et la dernière partie soit un total de 100 euros. Ainsi, les jeunes devront faire 35 heures citoyennes avant de prétendre à l'inscription de la première partie du BAFA.</li> <li>✚ Une fois les heures effectuées, le jeune pourra s'inscrire selon l'organisme de formation avec lequel la ville est conventionnée. En effet, un partenariat devra être acté avec un organisme pour pouvoir envoyer les jeunes en formation.</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Le jeune parti en formation assurera son stage pratique au sein de la ville et pourra faire sa 3eme partie du stage BAFA.</li> <li>✚ Par la suite la ville s'engage à prendre le jeune pour travailler sur des vacances scolaires</li> </ul>	
<b>Durée de l'action</b>	Sur toute l'année 2024	
<b>Partenaires de l'action</b>	Internes à la Ville Les services de la ville  Externe à la Ville Mission Locale Associations Sport dans la ville Les commerces	
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Adolescents 15 et +	
<b>Territoire d'intervention</b>	La Ville de Gonesse	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	Formation BAFA : -Générale : 400 euros - Approfondissement : 350 euros - Jeunes : 100 euros au total (première et dernière partie)  15 jeunes = <b><u>9750 euros</u></b>
	<i>Financeurs et montants</i>	100 euros/jeunes
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	PIO
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<i>La jeunesse et Enfance</i>	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui	

<p><b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b></p>	<p><b>Indicateurs de processus :</b>          Nombre de participants : 15          Nombre de participants et d'acteurs satisfaits du projet/ nature de leur satisfaction :</p> <p><b>Indicateurs de résultat ou d'efficacité :</b>          NNombre de personnes qui déclarent ....          Nature de l'activité          Ne Nombre de personnes qui ont acquis des connaissances sur la thématique          Typologie des connaissances</p> <p><b>Méthode d'évaluation envisagée :</b>          Questionnaire de satisfaction          Questionnaire de test de connaissance</p>
<p><b>Réajustements pour la prochaine action</b></p>	

Action N°5	<b>LES RDV DE LA JEUNESSE</b>
------------	-------------------------------

<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action Nouvelle	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	<i>Service jeunesse, DAC, Cabinet du Maire</i>
	<i>Personne référente</i>	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	Le CMJ réunit autour de Monsieur le Maire le 16 octobre 2023 a formulé le souhait d'un débat public suite à l'assassinat de Dominique Bernard le 13/10/2023. Le 7/12/2023, un débat public du CMJ autour des questions de Citoyenneté et de Laïcité s'est tenu à la salle Jacques Brel. L'organisation d'une rencontre régulière, une à deux fois par an sous divers formats et travaillées avec les chefs d'établissement et le CMJ pourrait débuter en 2024. Ces RDV de la jeunesse permettront de structurer des actions éducatives autour de la laïcité, la lutte contre les discriminations, les violences faites aux femmes.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner le maillage territorial éducatif</li> <li>• Promouvoir l'engagement citoyen</li> <li>• Donner toute sa place à la jeunesse</li> </ul>	
<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler en parfaite transversalité</li> <li>• Rendre visible l'ambition éducative de la Ville</li> </ul>	
<b>Objectifs opérationnels</b>		
<b>Étapes de mise en œuvre – Description</b>		
<b>Durée de l'action</b>	Un RDV de la jeunesse dans le cadre du 80 <sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Gonesse	
<b>Partenaires de l'action</b>	Internes à la Ville La DAC, la direction de la citoyenneté et de la jeunesse, la direction de la communication et de l'évènementiel, le cabinet du Maire	
	Externe à la Ville Les collègues, le Lycée, etc..	
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Adolescents 15 et +	
<b>Territoire d'intervention</b>	La Ville de Gonesse	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	Budget à affiner en fonction des thématiques abordées.

	<i>Financeurs et montants</i>	
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<i>Politiques Educatives</i>	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b><i>Indicateurs de processus :</i></b> Nombre de participants : Nombre de participants et d'acteurs satisfaits du projet/ nature de leur satisfaction : faire le lien avec les jeunes en amont et en aval	
<b>Réajustements pour la prochaine action</b>		

<b>Action N°6</b>	<b>ELOQUANCIA</b>
-------------------	-------------------

<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action Nouvelle	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	<i>Structure information Jeunesse et la DAC Service de la Culture</i>
	<i>Personne référente</i>	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Nous sommes tous amenés à prendre un jour la parole en public. Mais comment faire pour ne pas avoir peur et être écouté ?</p> <p>Libérer notre parole s'apprend et nous permet de prendre confiance en soi et de se révéler aux autres et à soi-même. Nous n'avons jamais autant eu l'illusion de pouvoir nous exprimer sur tout, partout et tout le temps. Mais sommes-nous écoutés ? Pour que nos envies, nos rêves puissent exister ailleurs que dans notre esprit, il nous faut apprendre à prendre la parole en public, à défendre clairement nos idées et à instaurer le dialogue. Pourtant la pratique de l'oral reste une compétence peu enseignée dans notre cursus scolaire. Pour beaucoup d'entre nous, elle est source de fragilité sociale et professionnelle.</p> <p>Dans le milieu scolaire et professionnel, savoir s'exprimer oralement est de plus en plus valorisée. En effet, lors de son parcours, le jeune va être évalué sur cette compétence lors des différents examens/concours ou d'un entretien professionnel.</p> <p>De ce fait, les ateliers d'éloquences permettront aux jeunes de Gonesse de pouvoir faire vivre un message dans l'esprit d'un public tout en adaptant sa posture et son langage. Il s'agit là de préparer les jeunes à des formes de prise de parole spécifiques auxquelles ils sont susceptibles d'être confrontés : entretien d'embauche, entretien de stage, oraux scolaires, présentation de mémoire...</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b> <i>(si indiqué)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre confiance en soi</li> <li>• Aider les jeunes dans leurs parcours professionnels</li> <li>• Sensibiliser sur l'art oratoire</li> <li>• Accompagner le jeune dans ses savoirs êtres</li> </ul>	
<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprendre aux jeune à s'exprimer face à un public</li> <li>• Adapter sa posture</li> <li>• Améliorer sa diction</li> </ul>	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'ateliers d'éloquence 4 fois par mois</li> <li>• Rencontre avec des professionnels de l'art oratoire</li> <li>• Conclusion des stages par un concours d'éloquence (mise en situation)</li> </ul>	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p>Suite à une rencontre avec l'association <i>Eloquentia</i>, nous avons convenu d'un parcours pédagogique de 10h d'ateliers + 6h de coaching (réservé à ceux qui souhaitent faire le concours).</p> <p>La finalité des ateliers est de pouvoir mettre en scène une restitution des travaux des jeunes. La ville mettra en place un jury afin de pouvoir</p>	

	<p>organiser son concours d'éloquence. Le gagnant pourra participer à la grande finale organisée par <i>Eloquentia</i>.</p> <p>Pour pouvoir mettre en place les ateliers et dans un souci d'organisation, nous proposons un démarrage en janvier 2025 pour une finalité en mai 2025.</p> <p>Une communication spécifique et importante sur ce projet devra être mise en place pour trouver les 17 participants aux ateliers. Il est préférable de commencer à diffuser dès la rentrée de septembre 2024 pour avoir le temps de trouver les participants pour le début de l'année 2025.</p> <p>Septembre : Appel à Candidature Janvier : début des ateliers Mai : concours</p>	
<b>Durée de l'action</b>	1 créneaux de 2h chaque mercredi de 17h-19h ou 16h-18h	
<b>Partenaires de l'action</b>	<p>Internes à la Ville Les services de la ville</p> <p>Externe à la Ville Collèges Lycée René Cassin (contact déjà pris) L'association <i>Eloquentia</i> Hôpital de Gonesse Mission Locale Associations Sport dans la ville Les commerces</p>	
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Adolescents 15- 25 ans pour un groupe entre 8 et 17 participants.	
<b>Territoire d'intervention</b>	La Ville de Gonesse	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	2200 euros voir devis
	<i>Financeurs et montants</i>	Le Service Jeunesse
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	PIO ou Auditorium des Coulanges
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Action mise en place en direction de divers publics qui n'ont peut-être pas tous accès à ce type d'ateliers.	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<i>La jeunesse, l'éducation et la culture</i>	



<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<p><b>Indicateurs de processus :</b> Nombre de participants : 17 Nombre de participants et d'acteurs satisfaits du projet/ nature de leur satisfaction : 25</p> <p><b>Indicateurs de résultat ou d'efficacité :</b> Le nombre de personnes qui déclarent l'être Nature de l'activité Le nombre de personnes qui ont acquis des connaissances sur la thématique Typologie des connaissances</p> <p><b>Méthode d'évaluation envisagée :</b> Questionnaire de satisfaction Questionnaire de test de connaissance Evaluation par les intervenants</p>
<b>Réajustements pour la prochaine action</b>	<i>Vocation à être possiblement reconduit.</i>



<b>Action N°7</b>	<b>LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS</b>
-------------------	---

<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action Nouvelle	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	<i>DAC, JEUNESSE, CABINET DU MAIRE</i>
	<i>Personne référente</i>	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Un rapide diagnostic a permis d'identifier quelques actions notamment autour de l'inclusion des personnes en situation de handicap et de la parité. Peu ou pas d'actions liées à la lutte contre les discriminations liées à l'origine ou à l'orientation sexuelle. Il faut concevoir et coordonner l'action de la ville en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et contre la haine anti LGBT.</p> <p>Le musée national de l'histoire de l'immigration s'engage à nos côtés autour d'actions de sensibilisations, d'accueil de nos publics et d'une future signature d'une convention avec la ville. La délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT a posé des jalons pour la signature d'un plan de lutte.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Comment faire société</li><li>• Promouvoir l'engagement citoyen</li><li>• Relancer le concours national de la résistance et de la déportation</li></ul>	
<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lancer un parcours citoyen au travers des lieux de mémoire pour préparer les élèves au Concours national de la résistance et de la déportation</li></ul>	
<b>Objectifs opérationnels</b>		
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>📅 Février 2024 : Rencontre avec Frédéric Callens, chargé de l'animation du réseau et des partenariats au MNHI à Gonesse au Musée d'histoire et de société</li><li>📅 Mars 2024 : Rencontre avec la Directrice Générale du MNHI</li><li>📅 Avril 2024 : lancement du travail autour du plan de lutte avec la DILCRAH : financement du parcours citoyen autour des lieux de mémoire pour le concours national de la résistance et de la déportation</li><li>📅 Lancement des actions autour de la lutte contre les discriminations avec une exposition « portraits de France »</li><li>📅 Mai 2024 : travail avec les collèges et les lycées pour relancer le concours national de la résistance et de la déportation</li></ul>	
<b>Durée de l'action</b>	Sur toute l'année 2024	

<b>Partenaires de l'action</b>	Internes à la Ville Les services de la ville  Externe à la Ville DILCRAH MNHI Camp de Drancy Mémorial de la Shoah	
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Adolescents 15 et +	
<b>Territoire d'intervention</b>	La Ville de Gonesse	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	
	<i>Financeurs et montants</i>	DILCRAH, MNHI
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<i>La jeunesse et Enfance</i>	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b>Indicateurs de processus :</b> Nombre de participants ; Nombre de participants et d'acteurs satisfaits du projet	



<b>Réajustements pour la prochaine action</b>	
---	--

Action n°8	<b>MAISON DES CULTURES URBAINES (MCU)</b>
------------	---

<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Action Nouvelle	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	<i>DAC Service de la Culture</i>
	<i>Personne référente</i>	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>La Maison des Cultures Urbaines (MCU) de Gonesse a vocation à offrir un nouveau cadre d'expression, de diffusion et de formation pour les jeunes qui se consacrent ou souhaitent se consacrer en amateur ou en futur professionnel au monde du hip-hop et à l'ensemble de ses disciplines : danse, rap, arts visuels, beatbox, djing...</p> <p>Ce lieu sera à la fois un lieu de diffusion, de création, de formation et également un lieu ressource donnant accès à un service gratuit d'information, de documentation et de formation dans l'ensemble des disciplines artistiques liées aux cultures urbaines.</p> <p>La MCU souhaite se constituer comme un lieu de référence des cultures urbaines sur le territoire qui n'en bénéficie pas actuellement. S'adressant prioritairement aux jeunes de la ville ainsi qu'aux artistes locaux, il s'agira de proposer une offre diversifiée et attractive.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b> <i>(si indiqué)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les pratiques amateurs et professionnelles.</li> <li>• Accompagner les jeunes dans leurs projets artistiques.</li> <li>• Accompagner et promouvoir les jeunes qui se consacrent aux cultures urbaines, en leur offrant des espaces où se perfectionner dans leur discipline.</li> <li>• Contribuer à la reconnaissance des cultures hip-hop encore trop isolées sur notre territoire.</li> <li>• Mélanger les générations autour d'un lieu fédérateur.</li> </ul>	
<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre la pratique de la danse, du chant et de la musique</li> <li>• Sensibilisation, initiation, formation d'amateurs et de professionnels.</li> <li>• Accueil régulier d'événements publics contribuant au rayonnement du Hip Hop.</li> <li>• Mettre en valeur l'apport des jeunes et des cultures urbaines dans le développement culturel de la ville.</li> </ul>	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions régulières de préfigurations de la MCU, jusqu'à son ouverture :</li> <li>• Démonstration de danse et concert hip-hop avec les professeurs de la Maison des Arts, à l'occasion d'événements ville ou d'actions spécifiques.</li> <li>• Actions transversales autour des cultures urbaines portées par l'ensemble des services de la DAC (spectacle hip hop, rencontre métiers avec les médiathèques, fresque street-art autour de l'histoire du sport avec les archives, concert avec la Maison des Arts et festival du clip avec le cinéma)</li> </ul>	
<b>Etapas de mise en œuvre – Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les premières actions de préfiguration commenceront dans le cadre des manifestations 2024 autour des Jeux olympiques. Des démonstrations de danse hip-hop auront lieu les 6 samedis</li> </ul>	

	<p>« Terre de jeux » (portés par le service des sports), entre mars et juin 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Printemps des Cultures Urbaines (à partir du 5 avril et jusqu'en mai 2024) célébrera ces univers hip-hop, compilation musicale, music-lab, workshop, masterclass, beatmaking avec l'association <i>La Ruche</i>...).</li> <li>- Ateliers de slam avec le CCAS (premier semestre 24)</li> <li>- Street Art et sports (intervention auprès des jeunes d'un street-artiste pour réalisation d'une fresque autour de l'histoire du sport à Gonesse).</li> <li>- Atelier Sample à la médiathèque en juin 2024 (avec l'association <i>l'Académie du Sample</i>)</li> <li>- Atelier de réalisation de clip et soirée <i>Ton clip au ciné</i> au cinéma de Gonesse le 1<sup>er</sup> juin.</li> <li>- Rencontre métiers cultures urbaines : médiathèque Coulanges en septembre 2024.</li> <li>- Ateliers Stand-Up avec les jeunes de la ville (pendant les congés scolaires d'octobre 24) + plateau de stand-up professionnel à Brel.</li> </ul> <p>Une communication spécifique et importante sur ce projet devra être mise en place pour que les habitants identifient ces activités comme des actions de préfiguration de la future MCU. D'autant plus que ces actions et d'autres continueront jusqu'à l'ouverture du lieu à horizon 2025/26.</p>	
<b>Durée de l'action</b>	Actions échelonnées de mars à décembre 2024.	
<b>Partenaires de l'action</b>	<p>Internes à la Ville Les services de la ville</p> <p>Externe à la Ville Collèges / Lycée René Cassin Les associations <i>Académie du Sample</i>, <i>Cœur Musical</i> et <i>La Ruche</i> CCAS Mission Locale Associations Sport dans la ville Les commerces</p>	
<b>Public visé</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Adolescents 10-15 ans pour des groupes entre 8 et 15 participants.  <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes adultes 15- 25 ans pour des groupes entre 8 et 15 participants.  <input checked="" type="checkbox"/> Habitants de Gonesse et d'ailleurs pour les spectacles.	
<b>Territoire d'intervention</b>	La Ville de Gonesse	
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	15 000 euros
	<i>Financeurs et montants</i>	La DAC (Service des Actions Culturelles) et ses différents services
	Autres ressources mobilisables ( <i>Matériel, humaine</i> )	PIO, service jeunesse, Brel, Auditorium des Coulanges



<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de Gonesse</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Action mise en place en direction de divers publics qui n'ont peut-être pas tous accès à ce type d'ateliers.	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<i>La jeunesse et la culture</i>	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<p><b>Indicateurs de processus :</b> Nombre de participants : 150 Nombre de participants et d'acteurs satisfaits du projet/ nature de leur satisfaction : 150 (réussite des évènements par la participation).</p> <p><b>Indicateurs de résultat ou d'efficacité :</b> Le nombre de personnes participantes en tout Nature de l'activité Le nombre de personnes qui ont acquis des savoirs faire et des connaissances Typologie des connaissances</p> <p><b>Méthode d'évaluation envisagée :</b> Questionnaire de satisfaction Résultat des exercices des ateliers Evaluation par les intervenants</p>	
<b>Réajustements pour la prochaine action</b>	<i>Vocation à être possiblement reconduit.</i>	